

Indiana University Linguistics Club, Bloomington,  
Indiana 47401, U.S.A.

MARQUAGE ET DEMARQUAGE DANS LES PRONOMS PERSONNELS FRANÇAIS:  
NOUNOIEMENT ET VOUVOIEMENT\*

Benoît de Cornulier

U.E.R. Scientifique de Luminy

Dans cet exposé je proposerai une analyse sémantique non métaphorique du nounoïement et du vouvoïement en français, c'est-à-dire de l'emploi de formes comme nous ou vous de la première ou deuxième personne dite du "pluriel" au lieu de formes correspondantes du singulier comme je ou tu. Comme ces faits ne prennent sens que par rapport à l'ensemble des formes personnelles en français, j'esquisserai schématiquement ce cadre dans la mesure où c'est pertinent.

1. Conditions d'emploi des embrayeurs personnels.

Une particularité frappante des formes personnelles, qu'évoque le nom d'embrayeurs,<sup>1</sup> est que chacune de leurs occurrences fait référence à quelque chose qu'on repère à partir d'elle. Ainsi chaque occurrence de je est définie comme référant à quelqu'un qui la produit; chaque occurrence de tu, comme référant à quelqu'un à qui elle s'adresse. La réflexivité impliquée dans ce mode de définition apparaîtrait plus clairement dans des définitions du genre: toute occurrence o de je (ou tu) réfère à un locuteur (ou destinataire) de o. Elles sont donc de la forme plus générale "toute occurrence o de X réfère à f(o)" qui, prise comme définition d'un terme<sup>2</sup> X, le caractérise comme embrayeur. L'embrayeur le plus simple concevable, à l'état nu, serait celui pour lequel, la fonction f étant neutre, la définition serait que "toute

---

\*Merci à Andrée Borillo, José Deulofeu, Marie-Paule Ferry, Paul Garde, Jacqueline Giry, Jean Molino, Didier Pralon, André Roman et Jean Stéfanini pour leurs critiques et suggestions, et spécialement à Patrice Cauderlier et Marcel Vuillaume.

<sup>1</sup> Terme par lequel Ruwet traduit dans Jakobson (1963:ch. 9; cf. note 3, p. 178) l'anglais "shifter" emprunté à Jespersen, qui dans Language l'emploie pour "une classe de mots ... dont le sens varie avec la situation ... par exemple papa, maman" (c'est donc un emploi assez large).

<sup>2</sup> Cette caractérisation sémantique des embrayeurs s'étend naturellement à des morphèmes, des constructions modales (comme l'inversion interrogative du sujet), etc.

occurrence o de cet embrayeur réfère à o". Les expressions du type de la présente en français jouent un rôle voisin de cet embrayeur minimal, quand elles sont spécialisées dans la référence à un texte (plus vaste il est vrai qu'elles-mêmes) qui les contient. Si dans les formes personnelles la fonction f renvoie à un rôle dans la communication, celui de destinataire ou celui de parleur (d'où l'expression première personne, où personne renvoie étymologiquement à l'émission de la voix), elle peut renvoyer à bien d'autres relations, comme celle de postériorité chronologique dans le mot demain ou la marque verbale de temps futur, celle de lieu dans le morphème ci qui dans ci-joint, ci-dessous, renvoie au lieu de son apparition écrite, etc.

La propriété f(o) spécifiée dans la définition d'un embrayeur ne sert pas à exprimer (prédiquer) quelque chose de son référent, à informer qu'il possède cette propriété (fonction prédicative), mais plutôt, étant supposée d'emblée connue, elle est utilisée afin de le repérer (fonction référentielle); elle sert à le nommer (c'est pourquoi on a souvent comparé un pronom comme moi à un nom propre). Ainsi dans Le loup, c'est toi, toi sert à identifier le loup, non à dire qu'on lui parle. C'est pourquoi on ne peut pas dire que moi signifie 'locuteur de ...' à la manière dont homme signifie 'singe qui ...'; mais plutôt la définition de moi comporte une indication du genre 'a pour référent un (le) locuteur de ...'. On trouvera plus loin une autre justification de ce mode de définition: un pronom comme nous ne signifie pas que ses référents soient locuteurs, puisqu'il peut référer à un groupe pluriel contenant un seul locuteur; un trait du genre 'locuteur de ...' ou 'locuteurs de ...' serait grossièrement inadéquat; un trait du genre 'a un référent locuteur de ...' paraît plus approprié. Moi n'est donc synonyme d'aucune expression du genre de l'auteur, l'auteur de ces lignes, celui qui vous parle, etc., même quand celles-ci servent, occasionnellement, à référer au locuteur comme ferait moi; car dans leur cas la notion d'auteur, de présent parleur, etc., est explicitement construite, et ainsi est sémantiquement pertinente en tant que telle. L'assertion Celui qui vous parle, c'est moi n'est donc pas sentie comme nécessairement redondante, parce qu'elle identifie (ou fait mine d'identifier) le possesseur d'une certaine propriété ('celui qui vous parle') au référent du nom moi (dont le procédé de repérage est extérieur au message).

Les conditions dans lesquelles on peut repérer un référent par un embrayeur dépendent pour chaque embrayeur des propriétés de la communication qui lui correspondent. Ainsi dans un télégramme, l'auteur peut souvent se désigner par moi, mais non pas désigner le lendemain ou la veille de l'envoi par demain ou hier comme il le ferait dans une lettre: c'est que le télégramme est signé, mais non pas généralement daté comme l'est conventionnellement une

lettre, Inversement, dans une affiche rédigée collectivement, il peut arriver que l'usage des mots demain ou hier soit naturel et qu'on ne puisse désigner les rédacteurs séparément ou collectivement ni par moi, ni par nous, si l'affiche est censément anonyme, si elle est datée ou si sa durée d'exposition est évidemment contenue dans la journée, etc. Tout dépend du détail exact des circonstances. Ces circonstances évoluent dans le cours même d'une seule communication, notamment du fait des procédures explicites de repérage de la communication; si ces procédures sont linguistiques (font partie de la communication), elles rendent possible après elles l'usage des divers embrayeurs qui leur correspondent. Ainsi en tête d'une lettre on peut marquer Marseille, le 7 octobre 1977 après Jésus-Christ et non pas, avec embrai, Ici, maintenant; mais cet en-tête permet l'usage de tels mots dans le corps du message. De même le Ici c'est Untel de début de conversation téléphonique permet ensuite de se désigner uniquement comme moi.<sup>3</sup> Les conditions de possibilité, ou d'utilité, d'emploi des embrayeurs personnels, qui sont souvent considérées comme "ordinaires", "normales", sont en fait des conditions tout à fait remarquables, en un sens: exceptionnelles; les procédures évoquées ci-dessus montrent qu'elles ne sont pas généralement toutes données d'emblée, puisqu'on prend la peine de les construire. En général, et très approximativement, on peut supposer que les conditions d'utilisation normale d'un embrayeur en un point donné d'une communication sont qu'en ce point sa fonction référentielle soit assez clairement définie par rapport aux besoins du message. Par exemple, je, tu, maintenant sont assez (et plus qu'assez) définis quand deux personnes isolées conversant se voient et s'entendent parler. Dans la conversation "ordinaire", les circonstances mêmes de la communication autorisent l'emploi de la plupart des embrayeurs.

C'est un fait remarquable que sauf raison particulière, quand les conditions d'emploi d'un embrayeur sont clairement satisfaites, son usage n'est pas seulement possible: il est la règle. Si Jean dit à Jacques Jean prie Jacques de lui passer le sel, Jacques ne

---

<sup>3</sup>De même on ne signe pas Moi parce que la signature a pour fonction d'identifier un locuteur à un être autrement défini. De ce point de vue la justification de la possibilité de vocatifs du type vous! ou toi! (sans rien d'autre) pose un problème si le vocatif a bien pour fonction, par définition, d'identifier un destinataire à un être autrement défini.

En tête d'un tiré-à-part on peut trouver un message réduit à la formule Pour Une telle en hommage d'Untel, où la déclaration d'intention spécifie en même temps locuteur et destinataire, identiques aux donateur et donataire. Le style traditionnel des "cartes de visite" pose un problème comparable.

lui passera sans doute rien du tout, parce qu'il ne comprendra pas (sauf justification particulière) qu'il s'agit, dans cet énoncé, de lui-même et du locuteur; celui-ci devrait se nommer à la première personne et nommer Jacques à la seconde. Pour la même raison, si Jean dit à Jacques Viens dîner samedi pour l'inviter à dîner le soir même, Jacques risque de se présenter huit jours trop tard pour n'avoir pas compris qu'il s'agissait d'"aujourd'hui". Mais l'absence d'usage d'un embrayeur peut être rhétoriquement significative; ainsi en désignant par ça, au lieu de la deuxième personne, le destinataire dans Et ça ose me parler sur ce ton!; en s'adressant ainsi à lui, on n'indique pas positivement qu'on ne lui parle pas (qu'on ne daigne pas lui parler), car ça ne veut pas dire '(objet) auquel on ne parle pas'; mais on le suggère indirectement: en ne faisant pas comme si on lui parlait, on fait comme si on ne lui parlait pas. Il n'y a pas vraiment tromperie ou métaphore directe, mais au mieux métaphore par omission. De même quand Baduc répond à Grossetête qui lui demande l'heure Baduc t'emmerde, il ne prétend pas positivement ne pas prendre la parole, car Baduc ne veut pas dire '(personne) qui ne parle pas', mais, ne tenant pas compte, en disant je, de ce qu'il est le locuteur, il fait comme s'il ne l'était pas. Il ne fait pas mine de l'être.

C'est dans la mesure où ces sortes d'omissions rhétoriquement significatives deviennent conventionnelles et s'utilisent d'une manière systématique (sans signifier pleinement en chacun de leurs emplois) qu'elles deviennent à proprement parler l'objet de la grammaire. Quand le serviteur dit au client La sardine de monsieur était-elle bien grillée?, on ne peut pas dire qu'"il ne fait pas mine de lui parler" (en omettant d'utiliser la deuxième personne), mais plutôt qu'il s'exprime dans un code stéréotypé tirant sa valeur sociale de cette affectation. Cette espèce d'usage de la "troisième personne" au lieu de la seconde, que j'appellerai iloïement, est bien plus largement répandu dans certaines langues, comme l'italien, où on iloïe presque autant qu'on vouvoie en français.

La valeur de politesse de l'iloïement apparaît clairement par comparaison avec des procédures analogues extérieures à la langue. Ainsi dans le Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens (1701), le chapitre concernant "l'audience d'un Grand" recommande, quand on s'assied pour converser avec un grand, une posture montrant qu'on l'écoute, mais non qu'on lui parle:

il ne faut pas se mettre côte à côte à côté de la personne qualifiée; mais vis-à-vis, afin qu'elle voye que l'on est tout prêt à l'écouter: il faut avec cela se tourner le corps un peu de côté & de profil, parce que cette posture est plus respectueuse que de se tenir de front. (p. 62)

On peut encore comparer l'iloïement à certaines manières de procéder à certains actes de parole; dans le chapitre qu'on vient de citer, le paragraphe intitulé "Ne point interroger" explique que

△ c'est une très grande incivilité de questionner & d'interroger les personnes que l'on veut honorer (...) Si on est obligé de pressentir quelque chose de la personne que l'on doit respecter, il faut luy parler en telle sorte, que vous l'obligiez civilement à vous répondre, sans pourtant l'interroger. Par exemple, si vous voulez savoir si cette personne fera la campagne prochaine, de luy dire, Irez-vous à la guerre, Monsieur? cela est choquant; parce que cette demande est trop familière: au lieu que cette façon de parler, Sans doute, Monsieur, que vous ferez aussi la campagne, n'a rien d'offensant que la curiosité, que l'on excuse, quand elle est respectueuse.

Dans toutes ces manières de politesse, il s'agit de ne pas marquer, soit dans l'attitude, soit dans le langage, un aspect de l'acte de communication qui pourrait paraître inconvenant. Ainsi dans l'iloïement on omet de marquer, par les embrayeurs appropriés, qu'on adresse la parole à quelqu'un.

Ces sortes de conventions peuvent être très locales, avoir un champ d'application extrêmement et nettement réduit. Soit en exemple ce début de la dédicace des Poésies sacrées de Le Franc de Pompignan (1751) au roi:

(1) SIRE,

Je présente enfin à Votre Majesté un tribut qui lui fut offert il y a quelques années, & dont Elle voulut bien alors agréer l'hommage

Par le choix du pronom Elle, le poète ici choisit d'"iloyer" le roi, au lieu de mieux indiquer par le vous ou le tu qu'il s'adresse à lui; le pronom elle n'ayant pas de trait embrayeur de deuxième personne sert donc ici à masquer la relation de communication. Mais son genre est déterminé par l'expression Votre Majesté qui le précède; et si celle-ci est bien encore une forme d'iloïement (on dit Votre Majesté est-elle en colère?, et non Votre Majesté êtes-vous en colère?), elle contient, à titre de composant, l'adjectif votre, qui contient une référence de deuxième personne; c'est donc ici une forme d'iloïement constituée au moyen d'une forme de deuxième personne, à l'aide de la relation d'identité supposée entre la majesté du roi et le roi; c'est donc la distinction de deux

*elle est en colère*

êtres identiques qui permet ici de sortir<sup>4</sup> du vouvoiement, de la même manière que ma pomme permet de tirer la troisième personne de la première par l'identification de la tête (pomme) du locuteur au locuteur. L'identification d'une qualité à ce qui la possède ne sert pas exclusivement à sortir de la deuxième personne; ainsi Vereroni (1787:413) recommande d'adresser ainsi une lettre au Pape:

(2) Alla Santità di nostro Signor Benedetto Decimoquarto  
A la Sainteté de notre Seigneur Benoît Quatorze

Cependant, si l'expression nostro Signor Benedetto XIV ne contient aucun embrayeur de deuxième personne, elle serait régie directement, en l'absence de l'excroissance la Santità di, par la préposition a (A Notre Seigneur Benoît XIV) qui, à cette place, sert conventionnellement à indiquer le destinataire de la lettre (justement on omet les embrayeurs de deuxième personne pour éviter une indication de ce genre). Un autre avantage, convergent avec le rôle de l'iloïement, de l'identification à une qualité est que la qualité n'étant pas, normalement, une personne, on contribue encore ainsi à masquer la relation interpersonnelle de communication, en éloignant le destinataire dans le monde des abstractions.

△ Ainsi l'iloïement de Votre Majesté n'est qu'un iloïement dérivé, puisque il repose sur un vouvoiement, et que la détermination du référent iloyé n'est opérée que par son identification au vous qu'elle emploie. Par cette expression on iloie une personne presque en même temps qu'on la vouvoie. Mais le caractère local de l'iloïement dans (1) se manifeste encore d'une autre manière: cet énoncé commence par l'expression Sire, qui ne vaut que pour le roi, et est ostensiblement (dans la disposition typographique) employée de manière vocative; mieux, sire ne s'emploie qu'au vocatif (on ne peut dire, parlant du roi, que Sire ou le Sire est à la chasse, même si c'est à lui qu'on le dit). Dans l'énoncé même où il est iloyé, le roi est donc explicitement interpellé par la construction vocative, qui est embrayeur sémantiquement par rapport au rôle de destinataire. Dans une langue où le vocatif est marqué par une flexion, il serait ici marqué par ce morphème. De même quand on signale l'interpellation par coalescence d'une interjection verbalisée marquant l'appel avec le nom de l'appelé, comme dans ô Sire!, on peut construire le même type de contradiction apparente; ainsi

---

<sup>4</sup>Dans la série argotique méziques ('moi'), téziques, séziques, etc. on reconnaît, aux première et deuxième formes, le même procédé de sortie de la première ou deuxième personne (mes, tes), puisque ces mots se construisent "à la troisième personne" (Méziques est-il à l'heure?, et non \*Est-ce que méziques suis à l'heure?). L'expression ton serviteur sert parfois à désigner le locuteur à la "troisième personne" à partir de la seconde 'ton'.

en italien dans:

- (3) O lei, nell'angolo, io le sto parlando!  
 Littéralement: *O elle, dans le coin, je lui, parle!*  
 c'est-à-dire: *Hé vous, dans le coin, je vous parle!*

On remarque qu'ici, lei étant une forme d'iloïement, la contradiction est flagrante, puisque dans le choix de ce morphème on évite de marquer par embrai de deuxième personne cela même que marque sa construction vocative. On remarque, de plus, que ce qu'on affirme avec insistance, voire insolence, dans (3), c'est ce que l'iloïement omet de marquer, qu'on s'adresse au destinataire. Il en va de même, sans insolence, dans une formule épistolaire du genre:

- (4) Je supplie Sa Majesté Impériale de me pardonner la liberté que je prends de lui écrire (extraite d'une lettre de Voltaire à François Ier [5 juin 1753], citée par Grevisse au §496)

Certes Voltaire n'y affirme pas qu'il écrit au destinataire; plutôt, il le présume; mais les embrayeurs personnels, comme on l'a déjà noté, ne font pas autre chose. Il en va de même pour la signalisation extralinguistique de la communication; on peut marquer clairement à quelqu'un qu'on iloïe qu'il est destinataire de la parole, par la posture, l'orientation du regard et de la voix, même en lui criant "dans l'oreille" (au moins en italien). Les procédures d'iloïement ont donc un domaine d'application restreint (ou y tendent en devenant conventionnelles, en se grammaticalisant); elles reviennent strictement à omettre de marquer par le choix d'un terme embrayeur approprié une propriété du référent que par ailleurs, on peut marquer d'une foule de manières.

On devine enfin dans (1) une autre manifestation du caractère local des procédures conventionnelles de non marquage du destinataire: du fait que l'iloïement s'y construit par l'intermédiaire du nom de qualité majesté, le roi, par la suite, est désigné par le pronom féminin elle. Or c'est une tendance assez générale qu'on choisisse, pour noms de qualité intermédiaires d'iloïement, des noms féminins (donc au cas marqué, en français) comme seigneurie, éminence, grandeur, majesté, altesse, plutôt que des noms masculins comme courage, mérite, honneur, etc., quoiqu'ils soient créés le plus souvent pour désigner des personnes du sexe masculin. Un des résultats de cette tendance lorsqu'elle est suivie est que le fait que la personne soit iloyée est lui-même, dans une certaine mesure, signalé par l'apparition du féminin au lieu du masculin; car c'est essentiellement en parlant sinon au roi, du moins devant le roi, qu'on prend la peine d'appeler le roi sa majesté; dès lors qu'un homme est désigné au féminin, c'est-à-dire, dans certains contextes, comme une majesté, grandeur ou éminence, etc., on

s'attend à ce qu'il ne soit pas désigné par le pronom tu, et même éventuellement par le pronom vous, s'il est le destinataire du discours. Cet effet est plus sensible en italien où l'iloïement au féminin par lei ne sert pratiquement, entre certaines personnes, qu'à se désigner comme destinataires. Ainsi la spécialisation conventionnelle de certaines formes d'iloïement, en les signalant comme telles, marque plus ou moins, indirectement, ce que l'iloïement a pour fonction de ne pas marquer.<sup>5</sup>

Une convention de politesse grammaticale répandue en français est le vouvoiement (substitution de la deuxième personne dite du pluriel à celle du singulier) parallèle à celle, moins répandue, du nouvoiement (même substitution à la première personne). La seule interprétation que j'en aie trouvée dans la littérature est métaphorique: elle repose fondamentalement sur l'idée que les formes du type nous ou vous sont plurielles,<sup>6</sup> et que par conséquent, quand elles réfèrent à un être unique, elles sont (comme dit fort bien Meigret [1550:75-76]) "usurpées".<sup>7</sup> Si on se contentait d'y dénoncer des usurpations ou des "fautes", révélatrices du caractère fantasque des langues, il n'y aurait pas lieu de parler de "métaphore". Mais la dénonciation de l'inadéquation (littérale) du pluriel est toujours complétée par une interprétation métaphorique de celui-ci. Et comme le vouvoiement surtout vient à l'esprit quand on aborde ce phénomène, on se contente souvent d'expliquer le respect qu'il est censé marquer par une interprétation flatteuse du pluriel, dont l'invention n'est pas difficile. "Le mot de vous en parlant à une seule personne, explique Desmarest ("Advis" de Clovis [1666]), n'a été introduit que par la basse

---

<sup>5</sup> Comparer sur un tout autre plan le nom propre Bibi, conventionnellement assigné par chaque locuteur à soi-même, et ainsi, par le biais de sa convention d'attribution, équivalent en référence au pronom moi, sans être à proprement parler embrayeur.

<sup>6</sup> L'hypothèse de pluralité est abandonnée pour vir (= 'nous') en allemand dans un texte inédit de 1975 de Marcel Vuillaume qui m'en a donné récemment connaissance.

<sup>7</sup> Même mot chez Gougenheim (1970) pour qui (p. 94) les pronoms "du pluriel" comme nous "se rapportent, par leur fonction propre, à un groupe" mais que parfois on "substitue" à une personne du singulier. Gougenheim diagnostique là "l'usage d'une catégorie grammaticale détournée de sa valeur propre. Nous assistons à une espèce d'usurpation de la stylistique sur la syntaxe" (p. 99; je souligne). De même Zwicky (1977:716) écarte de son étude le "majestic or editorial we ('nous de majesté ou d'auteur') dont l'emploi serait "displaced" ('détourné').



phlatterie des derniers siècles,<sup>8</sup> qui s'est avisée de parler en pluriel à une personne en youlant luy faire croire que toute seule elle en valloit plusieurs" (je souligne). Selon Voltaire (article "Quakers" du Dictionnaire philosophique, cité par Littré), ce ne fut que longtemps après César que "les hommes s'avisèrent de se faire appeler vous au lieu de tu, comme s'ils étaient doubles" (je souligne). Grevisse (1975:\$495, n. 1) explique que vouvoyer, c'est considérer "une personne comme une pluralité" (je souligne), et ainsi, par figure, lui attribuer "plus d'importance, plus de poids".

Comme si l'explication métaphorique du vouvoiement ne la satisfaisait pas complètement, la tradition de la linguistique romane a élaboré, complémentaiement, une explication historique de ce "pluriel" usurpé, que Brown et Gilman (1970:305sq.) développent complaisamment ainsi, en renvoyant au latin du quatrième siècle (je traduis):

A cette époque il y avait deux empereurs; le chef de l'empire d'Orient siégeait à Constantinople et le chef de l'Occident à Rome. A la suite des réformes de Dioclétien, le pouvoir impérial, quoique incarné par deux hommes, était administrativement unifié. Les mots adressés à un seul homme, par implication, s'adressaient aux deux. Le choix de vos comme forme d'appellation peut avoir été une conséquence de cette pluralité implicite.

La réserve marquée dans la dernière phrase de ce passage ne vient pas de ce que cette explication anecdotique d'un phénomène considérable paraîtrait trop légère aux auteurs, mais au contraire, si j'ose dire, de ce qu'elle leur paraît trop bonne<sup>9</sup> pour être uniquement historique. Car ils ajoutent qu'un empereur "est aussi pluriel en un autre sens; il est la somme de son peuple et peut parler en son nom. Les personnes de rang royal disent quelquefois nous là où une personne privée dirait je"; et ainsi ils nous reconduisent, doucement mais sûrement, vers l'explication métaphorique:

L'usage pourrait s'être introduit sans le biais d'une corrélation prosaïque avec une pluralité effective, car

<sup>8</sup>Noter la sévérité morale associée à ces fausses interprétations. Sur un "pluriel" comparable Jespersen (1971:267) gourmande: "On voit que la politesse et la servilité ne vont pas toujours sans comique."

<sup>9</sup>L'anecdote ne vaut pas la peine d'être réfutée, puisque nouvoirement et vouvoiement sont abondamment attestés hors des langues romanes, et avant le quatrième siècle.

↓  
en latin, en grec? en sanskrit (l'by)? → p. 155-156

la pluralité est une métaphore [je souligne] très ancienne et omniprésente du pouvoir. Observez simplement tous les sens de mots anglais comme great ou grand. Le vos de respect pourrait avoir été directement inspiré par la puissance d'un empereur.

Ainsi ce "faux pluriel" (comme dit Marouzeau [1935:211]) serait un pluriel de quiproquo renforcé par un pluriel de métaphore; une combinaison de confusion sincère et de basse flatterie. Une foule d'explications variantes de celle-ci abondent au sujet du vouvoiement, et parfois du nouvoisement. Dans ce dernier cas, par exemple, il est difficile de croire qu'un empereur se soit pris par erreur pour deux personnes; mais voici: le nouvoisement "prit naissance, je crois, chez les empereurs romains, lorsqu'ils faisaient semblant [je souligne] de prendre conseil du sénat, et d'exprimer dans leurs édits une volonté collective", explique Marмонтel cité par Littré, suivant une analyse qui combine la confusion des uns avec l'astuce des autres.

Supposons l'explication métaphorique plausible. On peut alors se demander pourquoi l'extension de son principe en dehors des embrayeurs personnels fournit des conséquences ridicules. On n'imagine pas de flatter un empereur puissant en lui disant Vous êtes originaux, Vous êtes les meilleurs (en mettant les prédicats au pluriel); ni de le complimenter sur sa multiplicité par des Que vous êtes nombreux (il est évident que la "grandeur" d'une personne n'implique pas plus sa pluralité que ne ferait la faiblesse, et qu'on peut dire Toi seul es grand). La prétendue pluralisation de respect n'est pas attestée dans des formes d'iloïement de l'empereur en latin, et la confusion numérique dont elle est censée dériver ne se manifeste jamais en troisième personne en latin ni en français. Plus généralement, les prétendus pluriels de politesse sont incompatibles avec l'iloïement de même valeur, puisque on ne peut pas dire à une altesse qu'Elles sont grandes, ni, à un roi: Vos Majestés en lui parlant de lui. De même au style indirect libre le vouvoiement se transpose au singulier (c'est-à-dire n'est pas rendu autrement que le tutoiement ou l'iloïement); ainsi les trois énoncés:

(5) Luc dit à Marie<sub>i</sub>: ((Sa Majesté<sub>i</sub>) viendra-t-elle<sub>i</sub> + viendrez-vous<sub>i</sub> + viendras-tu<sub>i</sub>) dîner avec moi ce soir?

peuvent éventuellement se confondre dans la transposition:

(6) Viendrait-elle<sub>i</sub> dîner avec lui le soir? demanda Luc à Marie<sub>i</sub>

où le pluriel Viendraient-elles renverrait forcément à une pluralité d'individus. De même votre nez (pour: le nez d'un allocuté)

ne se transpose pas en leur nez mais en son nez au style indirect, libre ou non. Ainsi l'explication du vouvoiement par une métaphore de la pluralité paraît suspecte, parce que ses conséquences paraissent absurdes dès qu'on sort du domaine des embrayeurs personnels. Le seul témoignage en sa faveur que j'aie pu trouver dans un "corpus" français est ce dialogue de Pagnol (1946:23-24):

Le chauffeur: Capitaine, il y a du monde.

Escartefigue: Combien sont-ils?

Le chauffeur: Ils sont un, mais ils ont le col et la canne.

Escartefigue: J'y vais. Fais-leur la conversation pour qu'ils ne s'en aillent pas.

La théorie du vouvoiement comme pluralisation d'importance marche uniquement dans le langage d'Escartefigue; mais la métaphore est ici appropriée, comme signifiant que pour Escartefigue il serait souhaitable que l'importance de la clientèle se traduise effectivement par le nombre.

Trop puissante à cet égard, l'explication du pluriel métaphorique est au contraire trop restreinte, compte tenu de ce qu'il ne s'agit pas seulement d'expliquer le vouvoiement de respect, mais un ensemble nettement plus vaste d'apparentes "pluralisations" paradoxales: observons d'abord qu'il n'est pas évident du tout que le vouvoiement, à quelque époque que ce soit, signifie directement l'importance de la personne vouvoyée; on pourrait supposer qu'il marque d'abord une certaine forme de distance, et que c'est cela qui le justifie parfois d'inférieur à supérieur. Mais il est clair que de supérieur à inférieur la notion de distance convient mieux ou du moins plus directement que celle de respect par le biais de l'importance. Ce soupçon peut se renforcer si on tient compte de ce que le vouvoiement ne diffère en rien, formellement, du nouvoiement; or que l'on parle de pluralisation d'importance, ou même plus vaguement d'amplification, on est obligé de dépenser une grande somme d'astuce pour avoir l'air d'expliquer avec cohérence et rigueur à la fois le vouvoiement de respect et celui de condescendance, le nouvoiement de majesté dévolu aux grands chefs et celui de modestie, consenti aux auteurs de textes scientifiques (dans ces deux derniers, Brunot [1913, tome IV-1:378-379] a le mérite de reconnaître "une contradiction assez singulière"), etc. Une explication véritablement unitaire de cette famille de faits au niveau grammatical paraît souhaitable.

Il faut croire que la faiblesse et la facilité de l'analyse métaphorique de la "pluralité" dans le vouvoiement et le nouvoiement ont gêné quelques linguistes sourcilleux, qui ont cherché à redéfinir la valeur numérique du nous et du vous. Une autre raison les y poussait; pour éviter l'analyse naïve selon laquelle nous est le 'pluriel de je' et vous le 'pluriel de tu', alors que

dans toi et lui, vous ..., toi et moi, nous ..., vous et nous ne représentent pas une pluralité de destinataires ou de locuteurs, certains ont cru nécessaire d'opposer au concept de pluriel des concepts différents ou plutôt, je crois, des mots différents comme ceux d'association, d'agglutination ou chez Benveniste de jonction; ce dernier (1966:233) définit donc le nous comme une "jonction entre je et le non-je"; mais outre qu'il ne définit pas ce beau terme de jonction, il se garde de définir celui de pluriel; faute qu'il précise et établisse que la jonction représentée par nous (ou de même vous) réfère, hors des cas de nouvoisement (ou de vouvoisement) à un tout non-dénombrable, on n'est pas fondé à croire qu'il ait fondé, hors de ces cas, la pertinence d'une notion autre que celle de pluralité (référence à plusieurs objets). Car ce qui est défectueux (hors des nouvoisement et vouvoisement) dans l'idée que nous et vous sont les 'pluriels de je et tu', ce n'est pas l'idée qu'ils soient "pluriels" (car ils réfèrent vraiment à plusieurs objets), mais qu'ils soient pluriels 'de je et tu'. Il suffirait, à cet égard, de les définir comme 1) référant à un locuteur (ou: destinataire), et 2) référant à plusieurs objets (comme étant pluriels). Il faut donc clairement distinguer ces deux difficultés dans la définition numérique du nous et du vous: d'une part, ils ne sont pas pluriels du je et du tu puisqu'ils peuvent référer à une pluralité d'objets dont certains ne sont ni locuteurs, ni destinataires; d'autre part, ils ne sont pas pluriels du tout, ou ils le sont par usurpation et figure, dans le nouvoisement et le vouvoisement.

*mais une pluralité de personnes (ou plutôt d'individus)*

En fait, lorsque Benveniste définit le vous, qu'il appelle "collectif", comme une "généralisation du tu", ou encore le nous, également dit "collectif" pour ne pas dire "pluriel", comme un "je dilaté au-delà de la personne stricte, à la fois accru et de contours vagues" (p. 235), il devient clair que l'habile écrivain recherche une formule qui puisse s'appliquer assez élégamment et à ces "collections" (en fait plurielles) auxquelles réfèrent les pronoms avoués "collectifs", et en même temps à l'être unique auquel réfèrent le vous de respect, le nous de majesté, etc. Malgré cet effort, Benveniste est réduit à voir dans le vous vouvoyant une généralisation "métaphorique" (je souligne) du tu, dont le vous dit collectif serait une "généralisation ... réelle". Mais il réussit à décrire le nous de majesté comme un je qui "s'amplifie ... en une personne plus massive, plus solennelle et moins définie"; le nous d'auteur est, très différemment, analysé comme "[estompant] l'affirmation tranchée de je dans une expression plus large et diffuse". Dans ces analyses, les notions non définies d'amplification, de généralisation, de "plus large", de "collectif", de "jonction", reflètent, dans leur surabondance, un effort surtout stylistique pour faire disparaître la notion gênante de pluriel dans celle plus générale d'accroissement (on peut augmenter sans multiplier; l'objet augmenté peut donc rester unique);

elles ouvrent automatiquement la porte à de nouvelles interprétations métaphoriques, au besoin moins grossières et naïves que les précédentes, pour le nouvoïement et le vouvoïement; le je et le tu peuvent désormais s'opposer comme des habits étriqués aux amples nous et vous: à gros personnage, pronom large aux entournares.

Dans cette mesure les analyses de Benveniste ne me paraissent que des variantes assouplies du point de vue traditionnel; la manière qu'elles offrent d'échapper au problème de la pluralité me paraît un peu honteuse. Mais ces analyses contiennent, en fait, autre chose: les notions de "contours vagues", de "moins défini", d'"estomper", de "diffus", librement mélangées aux précédentes, ont une portée toute différente. Elles seraient tout aussi pertinentes dans une analyse qui se dispenserait de la notion d'accroissement (de jonction, de collection, etc.): un groupe de plusieurs êtres, et à plus forte raison d'"un ou plusieurs êtres", n'est guère mieux défini qu'une "jonction" formée par l'addition du "je" et du "non-je"; telle est la direction dans laquelle j'orienterai, au §5, l'analyse du nouvoïement et du vouvoïement.

## 2. Sens et coréférence des embrayeurs personnels.

Pour définir les embrayeurs personnels, je m'en tiendrai à ce principe, qui n'a rien de révolutionnaire: si, compte non tenu des valeurs nettement rhétoriques, une forme admet plusieurs sens apparents, elle a pour sens fondamental et unique le plus grand facteur sémantique commun à ces divers sens; les suppléments de sens apparents dans divers emplois doivent être décrits par l'interférence de la définition fondamentale et constante avec des phénomènes extérieurs à elle. Ce principe peut évidemment conduire à des conséquences inacceptables, par exemple si le facteur sémantique commun apparaissait comme nul, ou tout à fait accessoire, de manière que les phénomènes interférents soient amenés à jouer un rôle peu plausible et ad hoc. Mais c'est une hypothèse de travail raisonnable, dont il me semble curieux qu'elle n'ait jamais (à ma connaissance) été poussée à fond. → homonymie

Dans Nous-même sommes le premier à reconnaître ..., Vous-même êtes le seul autorisé à ... (nouvoïement et vouvoïement), les occurrences de nous et vous réfèrent à un seul objet, locuteur ou destinataire d'elles-mêmes. Faut-il en conclure qu'elles ont une définition comportant un trait numérique de singularité, c'est-à-dire spécifiant qu'elles doivent référer à un seul objet? Evidemment non, et nul grammairien ne défendrait l'utilité de ce trait, pour cette simple raison qu'on reconnaît les mêmes formes dans Nous, signataires de ce texte, déclarons ..., Toi et toi, vous ... où les occurrences de nous et de vous réfèrent à plusieurs locuteurs ou destinataires d'elles-mêmes. Celles-ci doivent-elles avoir une définition comportant un trait numérique de pluralité, c'est-à-dire signifiant qu'elles doivent référer à plusieurs

objets? Evidemment non, par le même principe; mais tous les grammairiens leur attribuent ce trait, ou à défaut quelque trait sophistiqué tel que "jonctif" (Benveniste), "collectif", "généralisant", etc. Ici, je renoncerai purement et simplement à considérer comme pluriels nous et vous, faute qu'on n'ait jamais seulement songé à justifier sérieusement cette qualification. Ni plurielles, ni singulières, donc indifférenciées quant au nombre, je considérerai ces formes comme anumériques, c'est-à-dire dépourvues de trait numérique dans leurs définitions.

Il ne suffit pas d'observer cette indifférenciation quant au nombre; car comme on l'a déjà noté, il faut tenir compte de ce que des définitions du genre 'locuteur (ou locuteurs)' pour nous, 'destinataire (ou destinataires)' pour vous, seraient grossièrement incorrectes, puisque dans Toi et moi, nous ..., Toi et lui, vous ..., nous et vous réfèrent à un objet non locuteur et non destinataire respectivement. Les grammairiens qui pensent, dans leurs définitions, à tenir compte de ce fait (que tout le monde connaît) considèrent souvent que nous et vous peuvent référer non seulement à un locuteur ou destinataire de leur occurrence, mais en plus à quelque autre personne qui ne soit ni locuteur, ni destinataire. Si cette position de repli était correcte, nous et vous auraient des définitions assez complexes du genre: toute occurrence de nous (ou: de vous) réfère à un locuteur (ou: destinataire) d'elle-même; et tout référent de nous (ou: de vous) est une personne. Ces deux traits sémantiques seraient de nature très différente, l'un spécifiant l'existence d'un référent ayant une certaine propriété (embrayeur), l'autre spécifiant l'existence d'une certaine propriété (non embrayeur) pour tout référent. Pour que ce second trait soit fondé, il faudrait, c'est évident, montrer que nous et vous ne peuvent jamais référer à un objet qui ne soit pas une personne, ou qu'alors, cette référence fasse un effet du même genre que quand on appelle personne une chose inanimée, ou qu'on la traite comme une personne d'une manière caractérisée. Ce n'est pas le cas. Comparons:

- (7) Toi et cette cigarette, vous êtes deux étants au sens de Riebke
- (8) Cet individu et cette cigarette sont des personnes d'aspects bien différents

Supposons ces deux énoncés dans un même discours philosophique; même si dans (8), dans le prédicat (sont) des personnes d'aspects bien différents, seule l'expression d'aspects bien différents est focale, l'expression (sont) des personnes étant accessoire, et thématique ou présupposée, (7) et (8) ne produisent pas le même effet; dans (8) et non dans (7), une cigarette est clairement traitée comme personne. Supposons encore qu'au cours d'un jeu, je

donne sur une cigarette qu'il s'agit de découvrir une indication spatiale du genre:

- (9) Attention, la cigarette et moi, nous ne sommes pas du tout au même endroit!

cet énoncé ne donne pas du tout l'impression de "personification" de la cigarette que donnerait une apostrophe du genre O cigarette, où te caches-tu?. Ces exemples sont aisément convertibles en analogues avec vous au lieu de nous. Ils montrent qu'on ne peut pas affirmer que nous et vous réfèrent uniquement à des personnes.

Il est vrai que les situations où des coréférences du type de (7) ou (9) passent naturellement sont assez rares, et que dans bien des cas, des coréférences analogues produisent, au goût de certains, un effet humoristique justifiant à leurs yeux le trait sémantique de "personne" que j'essaie de réfuter ici. Par exemple Marcel Vuillaume estime que l'exemple:

- (10) Ce cheval et moi, nous pesons un quintal à nous deux

(que j'avais donné comme celui de (7) dans une version précédente) produit un effet métaphorique et comique net analogue à celui de ton frère et ton cousin, ces deux coyotes puants ...; il est clair que dans cette expression on traite mon frère et mon cousin de "coyotes puants" (merci pour les coyotes!); mais il me paraît nettement moins clair que dans (10), le cheval soit traité comme une personne. On pourrait tout autant estimer que je suis traité comme un cheval, ou plutôt que le cheval et moi nous sommes traités sur le même plan. A (10) il faut comparer:

- (11) Ce cheval et votre serviteur, ils pèsent un quintal à eux deux

en supposant que le locuteur s'y désigne comme votre serviteur; l'espèce d'incongruité que je reconnais dans (10) ne me paraît pas disparaître dans (11); elle n'est donc pas l'effet de la référence de nous à un cheval dans (10), mais d'autre chose qui n'est pas du ressort de cette étude. Il faut donc, malgré quelques apparences contraires, renoncer à tout trait spécifiant que nous et vous devraient uniquement référer à des personnes.

Les pronoms je et tu sont semblables à nous et vous en ce qu'ils réfèrent toujours, sauf effet rhétorique, à un locuteur ou destinataire de leur occurrence. Mais ils s'y opposent en ce qu'ils réfèrent toujours à un seul objet. Ils ont donc les mêmes traits embrayeurs que nous et vous, mais ils ont en plus un trait numérique de singularité. Négligeant certaines difficultés, on peut proposer les définitions suivantes:

- (12) Définitions de je (de tu): toute occurrence de je (de tu) réfère à un locuteur (un destinataire) d'elle-même (trait embrayeur); a un seul référent (trait numérique).
- (13) Définitions de nous (de vous): toute occurrence de nous (de vous) réfère à un locuteur (un destinataire) d'elle-même (trait embrayeur; pas de trait numérique).

Le contraste aménagé entre ces formulations<sup>10</sup> des formes singulières et des formes dites plurielles vise donc à rendre compte de ce que nous et vous, comme je et tu, doivent référer à un locuteur ou destinataire, mais qu'ils peuvent, en plus, référer à une quantité non limitée d'objets quelconques. Comme me l'a fait remarquer Marcel Vuillaume, il peut paraître choquant que dans un exemple du type de (9) ou (10), la référence à une cigarette ou à un cheval ne corresponde à aucune prévision positive et explicite des définitions de (13), qui mentionnent seulement un référent locuteur ou destinataire. C'est qu'en général nous entendons (tacitement) les définitions que nous formulons en grammaire comme restrictives; par exemple, quand nous définissons l'expression les Anglais comme référant aux Anglais, et l'expression les Français comme référant aux Français, nous prétendons exclure par ces définitions mêmes que Les Anglais ont battu les Français à Waterloo puisse signifier que les Anglais et les Français ont battu les Français à Waterloo; c'est seulement par contraste avec l'usage ordinairement restrictif des définitions qu'on peut être tenté de compléter les traits embrayeurs de (13) par une précision du genre "et peut référer à n'importe quoi en plus". Compte tenu de ces remarques, les définitions de (13) me semblent suffisantes à cet égard, et plutôt que de les alourdir, je dirais que quand on dit que les Anglais réfère aux Anglais, il faut ajouter: et à rien d'autre.

Il est bien entendu que les définitions que je propose ne suffisent pas à elles seules à rendre compte de ce que par exemple,

---

<sup>10</sup>Je ne prétends pas maintenir que les caractérisations (12) et (13) soient complètes, ni même que le trait numérique dans (12) ne soit irréductible à quelque propriété dont il découle. Je les maintiens uniquement dans la mesure où elles sont pertinentes par rapport au problème soulevé ici. Il est clair que (12) et (13) manquent notamment à rendre compte de ce que ces pronoms ne sont pas des indéfinis (substituer l'article défini au à l'indéfini dans le trait embrayeur: au locuteur, au destinataire, comme on fait souvent, ne résoudrait pas le problème, comme il est évident pour [13] en cas de pluralité).



dans la conversation ordinaire et familière, une personne ne se désigne pas singulièrement par nous, mais par je, signalant ainsi obligatoirement la singularité de référence par le choix du terme approprié. C'est par la notion d'obligation de marquage numérique qu'on rendra compte de ce fait.

La notion d'obligation de marquage est aussi nécessaire pour rendre compte d'une autre série de faits tout aussi connus et élémentaires, qui ne découlent pas directement des définitions.

D'une part, considérons le sens de:

(14) Le diable (me + nous) voit

(15) Le diable (te + vous) voit

(16) Le diable (le + la + les) voit

Dans les conditions les plus ordinaires de conversation, on peut considérer que vous, dans (15), et le, la ou les, dans (16), ne peuvent pas référer à un locuteur; et que le, la, les dans (16) ne peuvent pas non plus référer à un destinataire de leur occurrence.<sup>11</sup> Par contre, nous, qui doit par définition référer, dans (14), à un locuteur, peut aussi référer à un destinataire de son occurrence. Ce phénomène, qui n'est pas un phénomène d'accord (puisque il concerne des formes isolées), est exactement corrélé à un phénomène plus évident reconnu sous le nom de "règles d'accord" dans des exemples du genre:

(17) Toi et moi, le diable (nous + \*vous + \*les) voit

(18) Lui et toi, le diable (vous + \*nous + \*les) voit

(19) Lui et moi, le diable (nous + \*vous + \*les) voit

(20) Moi, le diable (me + \*te + \*le) voit

(21) Toi, le diable (te + \*me + \*le) voit

(22) Lui, le diable (le + \*me + \*te) voit

Si on interprète le complément direct clitique comme coréférentiel à l'expression initiale détachée dans ces exemples, ils montrent

---

<sup>11</sup>Outre que je me contente ici de notions non définies (et insuffisantes) de locuteur et de destinataire, je suppose, dans toute cette étude, que le locuteur est une personne distincte du destinataire (ne se parle pas tout seul) pour simplifier.

que si de deux expressions coréférentielles par construction, l'une réfère à un locuteur qu'elle signale par un terme embrayeur, l'autre doit contenir un embrayeur de même personne; et que si elle réfère à un destinataire qu'elle signale par un terme embrayeur de deuxième personne, l'autre doit aussi contenir un embrayeur de deuxième personne, à moins qu'il ne doive être un terme embrayeur de première personne. On rend compte de l'ensemble de ces faits en disant que "la première personne l'emporte sur la seconde et celle-ci sur la troisième"; mais cette image d'une "hiérarchie des personnes" s'applique mieux aux faits d'accords qu'aux exemples (14) à (16).

En termes de marquage, ces faits peuvent schématiquement s'exprimer ainsi:

- (23) M1 (marquage de locuteur): sous certaines conditions de repérage pragmatique du ou des référents concernés, si une occurrence de pronom réfère à un locuteur d'elle-même, ce pronom possède le trait embrayeur "a un référent locuteur de son occurrence".
- (24) M2 (marquage de destinataire): sous certaines conditions de repérage pragmatique du ou des référents concernés, si une occurrence de pronom réfère à un destinataire d'elle-même, ce pronom possède le trait embrayeur "a un référent destinataire de son occurrence".

Ces deux règles de marquage obligatoire suffisent à rendre compte de ce que la première personne, d'une part, et la seconde, d'autre part, l'"emportent sur la troisième", ainsi seulement conçue comme dépourvue d'un trait embrayeur de première ou deuxième personne. Ces deux relations, que je symboliserai par  $(1 > 3)$  et  $(2 > 3)$ , sont du même ordre, et la notion de "hiérarchie" leur convient mal; car elles n'expriment rien d'autre que l'idée d'une marque obligatoire, en l'absence de laquelle on conclut par contraposition à l'absence de la propriété obligatoirement marquée; le symbole 3, comme le terme de troisième personne, n'est là que pour la symétrie, puisque il renvoie simplement à ce qui n'est pas de la première ou seconde personne, donc à rien de positivement défini.

Mais les règles de marquage M1 et M2 ne suffisent pas à rendre compte du fait que nous peut référer à un destinataire dans (14), mais en apparence non vous à un locuteur dans (15); ni du fait que toi et moi peuvent être repris par nous, non par vous, dans (17). Elles ne rendent donc pas compte de ce que "la première personne l'emporte sur la seconde", c'est-à-dire de la hiérarchie  $(1 > 2)$ . On peut exprimer cette hiérarchie par une relation du genre:

- (25) Hiérarchie (1 > 2): quand M2 et M1 ont lieu d'opérer dans un même morphème, si aucune forme ne satisfait à la fois aux deux règles, M1 (seulement) reste obligatoire.

On pourrait aussi bien dire que "M2 devient facultatif"; mais c'est un fait assez général (pas seulement en français) que dans un paradigme où aucun terme permettant de satisfaire à une règle de marquage n'est disponible, cette règle est facultative, en ce sens que l'absence de marquage cesse de signaler contrastivement l'absence de la propriété à marquer. Ainsi l'absence de marque de première personne dans /šāt/ ('[je] chante') est grammaticale parce qu'il n'existe pas, au présent-singulier de ce verbe, de désinence phonique marquant la première personne. On pourrait prévoir par un principe de ce genre que quand un pronom réfère et à un locuteur, et à un destinataire de son occurrence, comme aucun terme en français ne permet de satisfaire simultanément à M1 et M2, les formes nous et vous sont également correctes, M1 et M2 devant disjonctivement facultatives; mais les exemples (14) à (22) montrent que M1 demeure absolument obligatoire; d'où en ce cas le caractère "facultatif" de M2, qui résulte de la disjonctivité d'obligation de M1 et M2 complétée par l'obligation pure et simple de M1. Tel est le sens de la hiérarchie (1 > 2) en français.

Je crois donc que l'idée qu'il existe tout simplement une hiérarchie (1 > 2 > 3) est d'une simplicité trompeuse, et qu'elle écrase sur un seul plan des relations de natures différentes: elle suggère notamment, à tort, que (1 > 3) pourrait n'être qu'une conséquence de (1 > 2) et (2 > 3) par transitivité, ce qui apparaît comme faux au vu de (20) et de l'interprétation de (16): la relation (1 > 3) doit être donnée directement, ce que fait la formulation de M1. Cette hiérarchie ternaire supposée primitive est aussi incorrecte, en ce qu'elle donne la même importance à la relation (2 > 3) (voire [1 > 3]) qu'à la relation (1 > 2). L'analyse que je propose accorde un poids bien différent à ces relations: la relation improprement représentée par (1 > 3) et par (2 > 3) n'est qu'une conséquence immédiate et nécessaire de ce que la "troisième personne" est simplement une forme indifférenciée par rapport aux rôles de locuteur et de destinataire, pour lesquelles M1 et M2 imposent le marquage. On ne peut donc pas imaginer de langue attestant, inversement, les relations (3 > 1) et (3 > 2) (c'est-à-dire ou la "troisième personne l'emporterait sur les deux autres"), qui signifieraient par exemple que des pronoms comme nous et vous ne peuvent jamais référer à un être qui ne soit ni locuteur, ni destinataire de leur occurrence.

Par contre, dans l'analyse que je propose, la relation (1 > 2) apparaît, à ce même niveau formel, comme arbitraire. Et ce point de vue est justifié par le fait qu'il existe des langues où, si on

ne s'aveugle pas volontairement, on doit bien reconnaître que "la seconde personne l'emporte sur la première". Ainsi le menomini, le cree, le potawatomi, langues algonquiennes présentées de ce point de vue par Bloomfield (1946 et 1962), cité par Zwicky (1977: 720-722) qui s'ingénie à les réduire à la hiérarchie "universelle" des personnes (1 > 2 > 3) par une succession d'astuces théoriques.

Il existe une autre manière de refuser de voir le caractère arbitraire et spécifique de la hiérarchie (1 > 2). C'est celle de Jakobson (1963:133sq.) qui introduit la dissymétrie nécessaire<sup>12</sup> entre les définitions-mêmes des première et deuxième personnes; pour lui en effet, si je désigne par définition le locuteur de l'énonciation, tu désigne, non pas un destinataire, mais, plus vaguement, un "protagoniste" (en anglais, "participant"; d'autres diraient actant); "protagoniste" signifie à son tout "locuteur ou destinataire" (Jakobson ne définit pas autrement cette notion). Autrement dit, on pourrait substituer au trait de deuxième personne, dans (12) et (13), c'est-à-dire pour tu et vous, le trait de "première ou deuxième personne": "réfère à un locuteur ou à un destinataire de son occurrence". En français, M1 s'appliquerait, comme ci-dessus, sans exception pour cause d'accord ou d'incompatibilité; mais à M2 on substituerait une règle du genre: si une occurrence de pronom réfère à un destinataire ou à un locuteur d'elle-même, elle possède un trait embrayeur signifiant au moins "a un référent destinataire ou locuteur de son occurrence"; cette règle de "marquage 1/2" serait satisfaite par la présence du trait de "première ou deuxième personne", mais elle le serait aussi le cas échéant par le trait de première personne; le lecteur peut vérifier que la hiérarchie apparente (1 > 2) découlerait naturellement et même élégamment de ces hypothèses.

Ce que j'ai objecté au point de vue repris par Zwicky me paraît valoir en partie contre celui que j'attribue (en le développant, et peut-être en le déformant) à Jakobson, et qu'après lui semble avoir repris Benveniste. L'idée qu'il existe un trait de "locuteur", puis un trait de "locuteur ou destinataire", est sans utilité ou même est nuisible dans la description des langues, ou secteurs de langue, où la seconde personne l'emporte sur la première. Je ne vois pas non plus comment elle s'étendrait aux langues où il existe, comme on dit, un nous inclusif et un nous exclusif, dont l'un réfère à un destinataire et l'autre non. A ces langues, l'analyse proposée ici s'étend sans problème, par définition du nous inclusif comme possédant et le trait embrayeur "réfère à un locuteur de son occurrence", et le trait embrayeur "réfère à un

---

<sup>12</sup>Je ne peux que soupçonner ici la motivation de Jakobson, ne connaissant pas de passage où il justifie explicitement le choix de ses définitions.

destinataire de son occurrence", le nous prétendu exclusif étant le même que j'ai décrit pour le français, et présentant seulement un trait embrayeur de moins que l'inclusif. Il faut reconnaître aussi que l'élégante solution de Jakobson, consistant à définir simplement tu comme référant à un "protagoniste" apparaît en vérité moins élégante quand on la développe, comme j'ai fait, en son vrai sens, où "protagoniste" apparaît comme la disjonction "locuteur ou destinataire" tant qu'on n'en fonde pas une définition réellement primitive. Enfin il n'existe à ma connaissance, en français, aucun exemple sérieux attestant cette valeur vague supposée à la deuxième personne; tous les exemples qu'on exhibe en ce sens me paraissent relever de la rhétorique et non pas de la grammaire; ainsi la formule populaire De quoi je me mêle? que nous opposons à des gens qui se mêlent de nos affaires, ironiquement, et qu'on m'a objectée comme présentant un je référant au destinataire; il me semble sensible qu'elle constitue une astuce rhétorique, le locuteur parodiant linguistiquement, en parlant à sa place (à sa "personne") le destinataire qui s'occupe de ses affaires (ce qu'on appelle un prêté pour un rendu).

Le véritable problème, en ce qui concerne la hiérarchie (1 > 2) me paraît donc se poser d'une manière différente, moins formaliste: pourquoi le repérage référentiel par rapport à un locuteur est-il, généralement, préféré à un repérage par rapport à un destinataire? Sous ce jour, ce problème se révèle parent de celui du choix des temps dans la correspondance épistolaire; entre le moment où on écrit une lettre et celui où elle est lue, entre la production (par un locuteur scripteur) et l'interprétation (par un destinataire lecteur), il peut s'écouler un laps de temps tel que l'auteur du texte doit choisir, dans ses embrayeurs temporels, entre un repérage par rapport à l'écriture et un repérage par rapport à la lecture. Très généralement, c'est le repérage par rapport à l'écriture, temps de l'acte du locuteur, qui s'impose; s'il faut choisir, aujourd'hui, hier, renvoient au jour ou à la veille du jour de l'écriture plutôt qu'à la lecture; on peut plus fréquemment référer par le futur au moment de la lecture ('quand tu liras cette lettre ...') que par le passé au moment de l'écriture ('je t'écrivais pour t'annoncer une bien triste nouvelle' serait bizarre). Dans certains cas cependant, le temps d'écriture est exprimé au passé, donc par rapport à celui de la lecture; ainsi en latin dans ce qu'on appelle l'imparfait épistolaire.<sup>13</sup> D'une manière générale, tant dans l'écriture que dans la parole, la prééminence du repérage par rapport à la production, plutôt qu'à la réception, paraît justifiée par des avantages évidents: d'abord, et c'est l'essentiel, généralement il y a un locuteur et un seul,

---

<sup>13</sup>On peut imaginer, dans une lettre française: Pendant que tu lis cette lettre, n'oublie que quand je te l'ai envoyée ...

alors qu'il peut y avoir de zéro à une infinité de récepteurs éventuellement quelconques. A un message donné correspond donc le plus souvent (non pas toujours) une personne unique qui en est évidemment le producteur; à une foule de messages, il ne correspond aucune personne unique et évidente comme destinataire ou récepteur. De plus, dans la parole parlée sinon dans l'écriture (surtout imprimée), souvent la parole n'est pratiquement pas distinguée de sa production, donc de l'activité du producteur; celui-ci est, tout naturellement, repéré dans la perception-même de la parole; par contre l'"activité" (si on peut dire) d'un récepteur est souvent invisible; lui seul peut faire semblant de dormir. Et puis c'est le locuteur qui, choisissant les mots, choisit les repères. Des raisons de cet ordre<sup>14</sup> suffisent sans doute à expliquer la hiérarchie (non universelle) ( $1 > 2$ ).

Les définitions et règles de marquage proposées ci-dessus ne rendent pas compte, du moins nettement, de certains faits d'"accord". Par exemple, lorsque les conditions pragmatiques de M1 ne sont pas assez complètement réunies pour que M1 soit tout à fait obligatoire, c'est-à-dire lorsqu'on peut librement se désigner à la première personne (par je) ou autrement (à la "troisième", par son propre nom par exemple), on doit se traiter d'une manière uniforme, soit à la première personne, soit autrement, au moins dans certaines limites. Ainsi je peux afficher à ma porte que Benoît de Cornulier, bien portant, ne pourra pas faire son cours lundi 11 ou que Bien portant, je ne pourrai pas faire mon cours lundi 11, mais non que Benoît de Cornulier, bien portant, ne pourra pas faire mon cours lundi 11; si j'applique M1 dans un coin de cette phrase, je dois en faire autant dans l'autre, sauf raisons particulières. Dans une certaine mesure cela va de soi, mais peut-être convient-il de considérer que l'accord, au moins dans certains cas particulièrement contraignants, est l'objet d'une véritable obligation grammaticale; par exemple l'accord entre le sujet, surtout clitique, et le verbe (excluant \*je est et \*il suis), ou entre une expression détachée et un clitique coréférent à elle comme dans Moi, il me voit et non, normalement, \*Lui, il me voit ou \*Moi, il le voit. Dans des couples de termes ou de morphèmes de ce genre, que j'appellerai (pour les évoquer d'une manière un peu floue) "coréférentiels par construction", j'admettrai que joue une obligation quasiment grammaticale d'accord du genre:

- (26) Accord des embrayeurs personnels: si, pour un référent donné, la règle M1 ou M2 est respectée dans un

---

<sup>14</sup>Noter, dans le même sens, que dans les expressions mot de Untel, phrase de Untel, message de Untel, parole de Untel, à des degrés divers, Untel tend à être interprété comme auteur plutôt que destinataire.

morphème, elle est respectée dans tout morphème qui lui est coréférentiel par construction.

Je me contenterai, dans cette étude, de cette formulation, quoique ainsi grossièrement formulée elle soulève un grand nombre de difficultés. Certaines de celles-ci, qui se posent pour toute description trop "formaliste" et rigide, apparaissent ou se devinent dans des exemples du genre:

- (27) O Sire qui (êtes + \*est) ...
- (28) O Mesdemoiselles qui (êtes + \*sont) ...
- (29) (Nous sommes + \*Je suis) de ceux qui pensons que ...
- (30) (Nous sommes + \*Nous ne sommes pas) de ceux qui pensons que ...

L'embrayeur qu'est le cas vocatif dans (27) et (28), l'appartenance à un groupe affirmée ou niée dans (29) et (30), posent des problèmes trop difficiles<sup>15</sup> et surtout trop peu pertinents par rapport au nouvoisement et au vouvoisement pour que je les aborde ici.

Les règles proposées jusqu'ici ne suffisent pas à rendre compte de ce que quand on réfère à (au moins) un locuteur ou un destinataire, on ne choisit pas indifféremment entre je et nous, entre tu et vous. Si on omet, provisoirement, ces emplois spéciaux que sont ceux du nouvoisement et du vouvoisement, on constate que nous ne s'emploie jamais pour référer seulement à un locuteur, ni vous pour référer seulement à un destinataire; autrement dit, lorsqu'une forme de première ou deuxième personne réfère singulièrement, elle doit le spécifier si possible, c'est-à-dire posséder un trait numérique de singularité. C'est ce qu'on peut exprimer par des règles telles que:

- (31) MS1 (marquage de singularité à la première personne):  
si une occurrence de pronom possédant le trait "a un référent locuteur de son occurrence" a un seul référent, ce pronom possède le trait "a un seul référent" (trait numérique de singularité).
- (32) MS2 (marquage de singularité à la deuxième personne):  
même chose pour le trait "a un référent destinataire de son occurrence".

---

<sup>15</sup>Sur ce type de problèmes, dont la complexité déborde largement les quelques faits schématiquement présentés dans cette étude, cf. Danourette & Fichon (1927sv., t. 4, ch. 17 et t. 6, ch. 6).

Ces deux règles visiblement apparentées peuvent se résumer en une seule règle MS spécifiant qu'un embrayeur personnel référant à un seul référent doit être singulier par définition, et non quelconque. Ainsi l'emploi de je et tu devient obligatoire pour référer uniquement à un locuteur ou à un destinataire. On voit que les définitions anumériques de nous et vous proposées dans (13) ne sont pas inférieures aux définitions selon lesquelles ces formes sont "plurielles"; car la pluralité du nous et du vous dérive directement des définitions (12) et (13) combinées avec le marquage de singularité; c'est une pluralité dérivée, contrastive, conditionnée par l'hypothèse qu'on applique MS1 et MS2, donc non contradictoire avec l'éventualité d'emplois "singuliers" de nous et de vous. De ce point de vue, l'apparente pluralité ordinaire du nous et du vous cesse d'être en contradiction avec leur apparente singularité au nounolement et au vouvolement, et cet avantage a été obtenu par une simplification de leur définition. Objecterai-je qu'il est curieux qu'à l'égard du nombre, je et tu d'une part, nous et vous d'autre part, puissent avoir des statuts dissymétriques, le singulier étant marqué dans certaines formes, et le pluriel ne l'étant pas dans les autres? et que les règles de marquage de singularité MS1 et MS2 sont un alourdissement de la description nécessaire par le défaut de ces définitions?

Il n'y a là, en fait rien d'étrange. D'abord il est bien connu que les noms et adjectifs présentent ordinairement une situation tout aussi dissymétrique à l'égard du nombre, le pluriel y étant l'objet de marques particulières, le singulier ne brillant que par leur absence quand elles seraient disponibles. Ainsi le nom écrit rat ne diffère du nom écrit rats que par l'absence du s marque de pluriel; le pronom écrit il n'est devenu singulier que quand on a créé par addition du s la forme ils de pluriel. Ce genre de dissymétrie est tout à fait banal, plutôt la règle que l'exception dans les langues. D'autre part les règles de marquage de singularité n'ont rien que de banal; car au pluriel de il ou de rat, la marque du s est normalement obligatoire (on ne peut écrire \*il ont ni \*mille rat). MS1, MS2 et MS qui les résume ne sont que des aspects particuliers d'un principe plus général de marquage numérique: si une expression est singulière ou plurielle, si une marque de singularité ou de pluralité, donc en général une marque numérique est disponible, le nombre référentiel, singulier ou pluriel, est marqué. MS1 et MS2 ne sont donc pas une addition coûteuse dans la grammaire, elles vont de soi. Que reste-t-il alors d'étrange? simplement, que, alors que dans des mots comme il(s) ou rat(s) c'est la pluralité qui fait l'objet d'une (éventuelle) marque, dans des mots comme je, nous, tu, vous, c'est la singularité qui est marquée. Or ce statut particulier des embrayeurs personnels me paraît assez justifié par la nature particulière du trait embrayeur qui, comme on l'a vu, n'est pas un trait prédicatif qualifiant tout référent de l'embrayeur, mais un trait référentiel



spécifiant l'existence d'un référent (éventuellement accompagné) d'une certaine nature. Supposons qu'il en aille, pour le nombre, des embrayeurs personnels comme des noms ordinaires; je et tu seraient anumériques (singuliers, si vous y tenez), nous et vous seraient pluriels. Alors nous et vous auraient (il me semble) d'étranges définitions spécifiant qu'ils doivent référer à un locuteur (ou destinataire) et en plus à au moins une chose qui soit n'importe quoi. Tout compte fait, le système que je propose n'est pas plus étrange que cela.

### 3. Démarquages.

Dans le système proposé ici, le fait que la prétendue "troisième personne" peut valoir la première ou la seconde (par illoïement du locuteur ou du destinataire) n'est pas différent, formellement, du fait que la première ou deuxième personne prétendue du "pluriel" peut valoir la personne correspondante du singulier par nouvoïement ou vouvoïement. Car de même que l'illoïement n'est que l'omission (exceptionnelle) d'une marque obligatoire par M1 ou M2, de même le nouvoïement ou vouvoïement n'est que l'omission (exceptionnelle) d'une marque obligatoire par MS. L'objet de la présente étude est de montrer qu'à ce parallélisme formel est associé un parallélisme dans l'exploitation sémantique, et que la fonction sémantique du nouvoïement et du vouvoïement est analogue, quoique indirectement, à celle de l'illoïement. C'est ce qui sera fait dans le paragraphe 5.

A ce point, quelques formules et notations un peu sténographiques peuvent aider à résumer les principales articulations de l'analyse. Les définitions (12) et (13) des embrayeurs personnels étant admises, il s'agit simplement de voir comment la notion (vulgaire) de marquage permet de décrire des faits d'une certaine complexité. La logique intuitive des faits de marquage apparaît dans sa nature simpliste si on "rabat", par simplification, les relations en jeu sur celle d'implication. Dire que dans certaines conditions on observe une règle de marquage revient à dire ceci: si certaines conditions tiennent ("si C"), alors si tel référent possède telle propriété ("si P"), alors cette propriété est marquée ("MP"); d'où la formule: si C, si P, MP. Cette sténographie suggère qu'en s'inspirant du calcul propositionnel, et plus précisément du raisonnement par renversement d'implication appelé contraposition, on considère comme équivalentes les propositions:

- |                             |                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| (33) Si C, (si P, MP)       | schéma de règle de marquage          |
| (34) Si C, (si nonMP, nonP) | schéma de valeur contrastive dérivée |

alors que MP a une valeur permanente, et l'a par définition, nonM

(absence d'une marque définie MP) n'a de valeur que par contraposition de la règle d'obligation de marquage (33), et cette valeur est subordonnée à la présence des conditions C du marquage comme on le voit dans (34). L'absence de marque de P n'est donc pas à elle seule significative même en supposant la règle (33), puisque elle peut s'expliquer par l'absence de C, comme il paraît dans (35), équivalent à (33) et (34):

(35) Si nonMP, (nonC ou nonP)

Convenons de dire qu'il y a une règle de démarquage (de P) par rapport à une règle de marquage du type (33) quand, alors que les conditions générales C qui obligent au marquage sont réunies, des conditions supplémentaires particulières permettent ou imposent de faire exception au marquage, de ne pas marquer la propriété P. Par exemple supposons que dans des conditions où la règle M1 (marquage de locuteur) est applicable (deux personnes face à face se parlent de vive voix, etc.), si le locuteur est un roi et le destinataire son esclave, le locuteur ne doit pas se marquer comme tel par embrai, et doit dire Il verra ou Le roi verra plutôt que Je verrai. Représentons par le symbole E une proposition signifiant que des conditions exceptionnelles de démarquage sont réunies, et modifions la formule (33) en y introduisant la mention de conditions exceptionnelles de démarquage:

(36) Si (C et nonE), (si P, MP) schéma de marquage avec démarquage

A (34) on peut alors faire correspondre:

(37) Si C, (si nonMP, (E ou nonP)) schéma de valeur contrastive dérivée ambiguë

On voit apparaître dans (37) une ambiguïté absente dans (34): l'absence de la marque M peut indirectement signaler soit l'absence de P comme dans (34), soit la présence des conditions exceptionnelles E. Ainsi dans l'exemple ci-dessus, quand le roi dit quelque chose comme il, ou bien il signale indirectement qu'il ne parle pas de lui, ou bien il signale indirectement qu'il parle à quelqu'un d'une condition telle qu'il doit omettre M1. Enfin à (35) on peut faire correspondre (38):

(38) Si nonMP, (nonC ou nonP ou E)

Cette formule exprime l'idée que l'absence d'une marque M, la règle (36) étant supposée, peut s'interpréter de trois manières très différentes: ou bien les conditions générales d'application du marquage ne sont pas réunies, ou bien la propriété P fait défaut,



On a déjà vu comment M1 et M2 rendaient notamment compte de la "supériorité" des première et deuxième personnes sur la "troisième personne" au §2. La prise en compte de cette conséquence permet d'alléger la description sémantique d'éléments que certains linguistes surchargent inutilement. Ainsi pour Postal (1970:53sq.) dans la phrase A boy<sub>i</sub> said he<sub>i</sub> would help (Un garçon dit qu'il aiderait) les expressions a boy<sub>i</sub> et he<sub>i</sub> portent toutes deux le triplet de traits /+ III, - I, - II/ indiquant qu'elles ont la propriété "troisième personne", et aussi la propriété "non première personne", et aussi la propriété "non deuxième personne". Postal précise (p. 76) que les traits ("features") I, II et III doivent "être des universaux". Pris au sérieux, le trait III signifierait qu'une expression n'a pas pour référent un locuteur ou un destinataire, et ainsi il conviendrait aussi bien au morphème de pluriel dans rats qu'à la conjonction et, etc. L'analyse de Postal a l'intérêt de montrer que même des linguistes peuvent prendre pour propriété sémantique la conséquence, par le biais d'une règle de marquage de P, de l'absence de la marque MP. Non seulement les traits /- I/ et /- II/ sont inutiles, mais encore le trait /+ III/, qui n'en est que l'expression indirecte, est doublement inutile dans le triplet de Postal qui est donc entièrement superflu. Tout au plus pourrait-on dire que quand un pronom réfère, aucun de ses référents n'est locuteur ou destinataire de son occurrence si aucun trait ne l'indique, si les conditions de M1 sont réunies, et que celles de DM1 ne le sont pas. Il n'y a là de valeur que négative, conditionnelle et dérivée.

Il est encore plus intéressant de constater que dans la tradition grammaticale, on a prétendu attribuer une valeur sémantique positive au trait bidon de "troisième personne", et qu'on y a si bien réussi que les grammairiens qui dénoncent comme inutile la notion de troisième personne risquent de passer pour des prestidigitateurs structuralistes. L'idée qui a fait fortune est ainsi formulée par Landais (1839:325):

Il y a trois personnes dans le verbe. La première personne est celle qui parle ... La seconde personne est celle à qui on parle ... La troisième personne est celle de qui on parle.

Belle symétrie des valeurs, digne répondant de celle de la tripartition formelle, et entièrement vide comme elle. Car qu'est-ce que dire que "la troisième personne est celle de qui on parle", sinon dire que le référent (supposé personnel pour la symétrie) d'un terme à la "troisième personne" est quelque chose dont on parle? C'est une propriété nécessaire, vide en quelque sorte, de tout référent de toute parole; et elle appartient à ce titre aussi bien à la première et à la seconde: dans Je me sens mal, la première personne est celle dont on parle; dans Je te parle, on parle

de la première et de la seconde. Le sens le plus classiquement attribué à la "troisième personne" est égal, fort heureusement, à rien.<sup>17</sup> La valeur d'"absent", attribuée à la même catégorie dans la tradition arabe, n'est pas moins illusoire; car ou bien "absent" signifie 'non locuteur ou destinataire de l'occurrence'; et alors c'est un mauvais terme pour désigner la valeur contrastive hypothétiquement dérivable de l'absence de marques de locuteur ou de destinataire; ou bien "absent" a un autre sens, et alors rien n'est plus facile que de le réfuter; s'il signifie par exemple 'éloigné du locuteur', il implique qu'on ne peut parler qu'à ses voisins, etc.

Ce n'est pas assez de dire que "la troisième personne peut référer à quelque chose qui ne soit pas personnel, à de la non-personne", etc. Car c'est supposer gratuitement que la "troisième personne" est quelque chose qui doit référer à quelque chose. Comme la troisième personne n'est rien, elle peut ne référer à rien du tout. La problématique de l'identification du référent correspondant au "sujet" des verbes "atmosphériques" naît en partie du mythe de la troisième personne:<sup>18</sup> quelle est la chose à quoi renvoie la troisième personne dans (latin) pluit ('il pleut')? Qu'est-ce qui pleut, papa, quand il pleut? car il, c'est certain, est à la "troisième personne". Rien (dans cette assertion) peut-être si la troisième personne n'est rien.

Si la "troisième personne" signifiait quelque chose comme "non locuteur ou destinataire", des expressions comme l'auteur, le lecteur, le signataire, quand elles renvoient à un locuteur ou destinataire de leur occurrence, seraient contradictoires, signifiant expressément le contraire de ce que leur "troisième personne" indiquerait. Dans la présente, référant à un texte dont l'occurrence fait partie, la "troisième personne", interprétée à la manière de la tradition arabe, indiquerait que la présente n'est pas là. Toutes ces contradictions oiseuses, qui résultent de la prétention d'interpréter une catégorie qui n'existe pas, forceraient à dire qu'en ces cas la "troisième personne" est "usurpée", et conduiraient droit à une analyse métaphorique.<sup>19</sup>

---

§ 54 (=75)

<sup>17</sup>Cf. Guillaume (1973:48-49). Le caractère indifférencié de la "troisième personne" a été particulièrement bien vu et argumenté par Damourette & Pichon (cf. note 15), sans affabulation philologique.

<sup>18</sup>Renforcé, là, par des hypothèses du genre "tout verbe a un sujet référant à quelque chose, or ce verbe n'a pas de sujet, donc il a un sujet (effacé)", etc.

<sup>19</sup>De même quand on dit à un groupe de personnes Celui d'entre

L'erreur que Postal formalise à propos de la "troisième personne", il est encore plus tentant de la faire à propos de la deuxième dite du pluriel représentée par vous en disant par exemple avec Gustave Guillaume (1973:50), que "Vous en premier lieu signifie: Pas moi"; ce fait paraît fondamental à Guillaume:

Ce qui en toute dernière analyse me paraît être la caractéristique essentielle des personnes rendues respectivement sous les signes Nous et Vous, c'est que ce sont des personnes extensives, pour ce qui est du rang, et dont l'une, Nous, développe son extension par inclusion du Moi, tandis que l'autre la développe par exclusion du Moi. (même page)<sup>20</sup>

Cette prétendue "exclusion du Moi" n'est rien d'autre que l'"inclusion du Moi" reconnue dans nous, complétée par la hiérarchie (1 > 2): si vous réfère à un locuteur, si de plus ce locuteur est sujet à M1 et non à DML (c'est-à-dire si C et nonE), alors l'absence du trait "réfère à un locuteur de son occurrence" dans le pronom vous est fautive, et il faut le remplacer par nous. Vous n'exclut donc que sous certaines conditions la référence à un locuteur. Soit l'assertion:

(43) Aussi l'auteur<sub>i</sub> tient-il d'emblée à te<sub>j</sub> prévenir, lecteur, que si<sub>i</sub> toi<sub>j</sub> et lui<sub>i</sub> n'êtes<sub>ij</sub> pas d'accord sur cet exemple, il<sub>i</sub> s'en moque comme<sub>ij</sub> de sa dernière chaussette

où l'expression l'auteur est censée référer à son locuteur; si on trouve potable cet exemple, il montre que la deuxième personne a-numérique (ici marquée par êtes) peut renvoyer à un locuteur même explicitement reconnu comme tel quand M1 ne lui est pas appliqué. Il est vrai que ce genre d'exemples n'est pas trop aisé à forger (encore moins à trouver tout cuit dans un "corpus"), et que (43) peut sembler malaisément paraphrasable par:

(44) Si toi<sub>i</sub> et l'auteur<sub>i</sub> vous<sub>ij</sub> n'êtes<sub>ij</sub> pas d'accord, il<sub>i</sub> s'en moque

Il peut paraître difficile (voire impossible) de comprendre

---

vous qui ..." il faudrait croire qu'on désigne métaphoriquement comme "absent" une personne (celui d'entre vous) qu'en même temps on pourrait paraître traiter comme destinataire dans la référence collective du mot vous.

<sup>20</sup>De même Damourette & Pichon (t. 6, §2305, p. 245): "Vous c'est toi plus une ou plusieurs autres personnes à coup sûr non locutives".

l'expression l'auteur dans (44) comme référant à l'auteur de (44) (locuteur non marqué). Si c'est le cas, cet exemple me paraît devoir être rapproché du suivant:

(45) Vous-même et Sa Majesté<sub>i</sub> vous<sub>i</sub> savez aussi qu'il pleut

Dans (45), vous clitique peut être coréférentiel aux deux expressions nominales qui précèdent; mais cette coréférence me paraît difficilement acceptable si Sa Majesté désigne un destinataire qu'on iloye, et non une "troisième personne" ordinaire. Les exemples (44) et (45) ont ceci en commun: un pronom vous y est coréférent notamment à une expression servant à iloyer un locuteur (dans [44]) ou un destinataire (dans [45]); pour rendre d'une manière impressionniste la gêne que je ressens dans ces exemples (ainsi interprétés), je dirai qu'on a l'impression que par l'occurrence clitique de vous, l'auteur et la majesté d'abord iloyés sont traités "à la deuxième personne", donc contrairement au principe d'accord. Ainsi (44) ne montre pas qu'il est parfois difficile de référer par vous à un locuteur, mais, conjointement avec (45), qu'il est parfois difficile de référer par vous à un locuteur ou destinataire qu'on veut iloyer. Il est clair qu'il ne faut pas en conclure que vous signifie Pas Moi, parce que par le même principe de raisonnement il faudrait conclure qu'il signifie aussi Pas Vous ou Pas Toi. Ces sortes d'"exclusions" n'ont certainement rien à voir avec les définitions fondamentales des pronoms personnels. Sans prétendre les expliquer exactement ici, on peut utilement les rapprocher de deux faits à combiner; d'une part, du fait que comme on l'a déjà noté dans Toi<sub>i</sub> et toi<sub>j</sub>, vous<sub>ij</sub> irez (comparer Toi<sub>i</sub> et lui<sub>j</sub>, vous<sub>ij</sub> irez) les deux référents marqués distinctement par toi<sub>j</sub> comme destinataires sont marqués comme tels "confusément" par vous, puisque le sens de ce pronom n'indique pas que tous deux soient destinataires; d'autre part, du fait que, comme on l'a vu au §1 à propos du caractère local des démarquages, souvent lorsqu'on prend la peine (suivant quelque convention) d'appliquer DM1 ou DM2 à un référent locuteur ou destinataire, par une procédure compensatoire on tend à suggérer ou signaler par le sens ou le style de l'expression iloyante qu'on est en train d'opérer un démarquage; ainsi tout en rendant le démarquage visible, on compense plus ou moins l'absence d'indication de personne. C'est précisément ce qu'on ne fait pas si on réfère comme dans (44) et (45) par vous à une personne iloyée, et le défaut de signalisation compensatoire est aggravé par la manière "confuse" dont opère dans vous (comme dans nous) le trait embrayeur. Ce fonctionnement confus du trait embrayeur risque surtout, en même temps, de donner l'impression que le référent qu'il faut iloyer ne l'est pas, et qu'il est au contraire signalé comme destinataire de l'occurrence par l'embrayeur. Ainsi, si dans de nombreux cas la deuxième personne anumérique, et notamment l'usage du pronom vous, peut paraître signaler l'absence de référence à un locuteur, on ne

saurait y voir rien d'autre qu'une valeur contrastive dérivée d'une manière assez complexe.

5. Rôle du nounoïement et du vouvoïement.

Si nounoyer et vouvoyer c'était, suivant l'analyse métaphorique, magnifier en pluralisant suivant une tendance de la langue à glisser une flatterie dans l'usage de chaque embrayeur personnel, on pourrait s'attendre à ce que, de même que le tu est familier pour un référent unique (parce que non flatteur), de même le vous soit familier pour référer à une pluralité (parce que non flatteur si les référents sont vraiment plusieurs). Le besoin de flatter devrait tendre à s'assouvir par l'invention d'une procédure propre au pluriel. Mais il faut croire que ce besoin pèse peu, puisque il n'est pas familier de dire vous à deux personnes à la fois, et que ceux que gêne le je d'auteur quand ils écrivent seuls, ne sont pas gênés de la même manière par le nous dès qu'ils écrivent en groupe, ou encore qu'ils font mine de parler du lecteur en même temps que d'eux-mêmes.<sup>21</sup> Cette dissymétrie entre la familiarité du tu ou la gêne du je au singulier, et la non-familiarité du vous ou l'absence de gêne du nous en cas de référence plurielle, nous donne une indication essentielle pour la compréhension de ces phénomènes: il ne faut peut-être pas croire qu'il y ait dans le vous et le nous un trait sémantique particulier qui leur confère un avantage dans certaines circonstances; mais plutôt, que dans les mêmes circonstances il y a un trait sémantique particulier dans le tu et le je qui constitue un inconvénient. Il est naturel de soupçonner que ce trait soit celui de singularité, et de chercher à comprendre pourquoi, naturellement absent quand il y a référence plurielle, il est parfois "artificiellement" évité par DMS quand il y a référence singulière.

Dans les formes du type nous et vous, le trait embrayeur "réfère à un locuteur de son occurrence" ou "réfère à un destinataire de son occurrence" est tel qu'à s'en tenir à leur définition, tout référent de nous n'est pas forcément locuteur, et tout référent de vous n'est pas forcément destinataire. Si on complète ce trait de personne, comme dans les définitions (12) de je et tu, par un trait de singularité, la combinaison des traits embrayeur et numérique est telle que même à s'en tenir aux définitions, tout

---

<sup>21</sup>Il est tentant d'expliquer la familiarité du tu comme résultant seulement, par contraste avec le vouvoïement (qui contiendrait une marque de respect), de l'absence de marque de respect. Mais si cet effet de contraste est plausible, on ne saurait le produire comme cause de l'apparition du vouvoïement. Quant à la gêne du je, elle ne saurait résulter d'un contraste avec le nounoïement chez ceux pour qui le nounoïement est une rareté bizarre.



réfèrent de je est forcément locuteur, et tout réfèrent de tu est forcément destinataire. En effet s'il y a (par définition) unicité du réfèrent, la propriété marquée par le trait embrayeur ne peut (par définition) s'entendre que de ce réfèrent. La conséquence de ces propositions peut se reformuler en termes de marquage de la manière suivante:

- (46) Marquage distinct par forme personnelle singulière:  
Par définition, je marque son réfèrent comme locuteur, et tu marque son réfèrent comme destinataire.
- (47) Marquage indistinct par forme personnelle anumérique:  
Par définition, nous ne marque aucun réfèrent particulier comme locuteur, et vous ne marque aucun réfèrent particulier comme destinataire.

Le marquage par définition dans nous et vous se différencie donc en ce qu'il est incomplet, inférieur en précision du point de vue de chaque réfèrent concerné. La proposition (47) vaut tout autant des nous et vous de nouvoisement et vouvoisement que des emplois pluriels, car si par DMS on désigne un réfèrent unique par nous ou vous, la définition de ces formes ne change pas pour autant; elle ne suffit pas à elle seule à marquer distinctement la propriété de locuteur ou de destinataire, puisque elle ne marque pas la singularité, et que celle-ci est connue par d'autres voies. Comme un simple cas particulier de la proposition (47), on peut donc souligner ceci:

- (48) Marquage indistinct des nouvoisement et vouvoisement:  
Quand nous réfère à un seul réfèrent, sa définition ne le marque pas distinctement comme locuteur, et quand vous renvoie à un seul réfèrent, sa définition ne le marque pas distinctement comme destinataire.

Ces définitions permettent de décrire exactement l'effet du trait de singularité dans les définitions concernées. Les traits embrayeurs de personne n'opèrent, à eux seuls, qu'un marquage indistinct; ils ne cernent aucun réfèrent particulier comme locuteur ou destinataire; en singularisant la référence, le trait de singularité permet d'identifier par rapport à la définition un réfèrent auquel le trait embrayeur de personne s'applique. Au niveau global de la définition complète, il contribue donc au marquage de personne: dans je et tu, le trait de singularité rend le marquage personnel, d'indistinct, distinct. Par le biais de ce rôle, le démarquage de singularité du nouvoisement et du vouvoisement peut s'interpréter comme un démarquage personnel indirect, plus précisément, un affaiblissement indirect du marquage personnel. On peut donc soupçonner que le rôle de DMS1 et DMS2 soit de passer d'un marquage normalement distinct (dans je et tu) à un marquage

exceptionnellement indistinct. Est-ce que cette interprétation permet mieux que celle d'une pluralisation métaphorique de comprendre l'utilité du nouvoisement et du vouvoisement?

Considérer nouvoisement et vouvoisement comme des procédures indirectes d'affaiblissement du marquage personnel, et non plus comme des pluralisations forcément métaphoriques, c'est, d'abord, rendre possible une compréhension unifiée de ces emplois et de l'iloisement. En effet, l'iloisement consistant à omettre purement et simplement de marquer (distinctement ou non) la propriété de locuteur ou de destinataire par un trait embrayeur approprié, et nouvoisement et vouvoisement consistant à rendre ce marquage indistinct au lieu de distinct en omettant un trait qui le complète, ces deux classes de démarquage se confondent comme étant, directement ou non, et parfaitement ou non, des démarquages de la propriété de locuteur ou de destinataire. La différence essentielle réside en ce que l'iloisement remplace un marquage distinct ou indistinct par un marquage nul, par action sur le trait embrayeur, alors que le nouvoisement et le vouvoisement substituent un marquage indistinct à un marquage distinct, par action sur un trait numérique; ils apparaissent donc dans cette optique comme des procédures indirectes ou détournées (puisqu'elles n'affectent pas M1 ni M2), et d'une portée plus faible.<sup>22</sup> Moins directes, elles sont aussi plus subtiles et leur fonction fondamentale peut être totalement inconsciente dans l'usage banalisé, par exemple, du vouvoisement. Mais la fonction accomplie, consciente ou non, est la même: celui, par exemple, qu'on iloie ou qu'on vouvoie n'est pas (exactement) identifié par la définition du pronom employé comme destinataire; l'iloisement et le vouvoisement consistent alors à éviter (conventionnellement, au niveau du sens des termes) de signaler qu'on établit avec (précisément) lui une certaine relation de communication. Ce démarquage du destinataire peut, dans l'iloisement comme dans le vouvoisement, admettre des utilisations en apparence opposées, comme le respect d'inférieur à supérieur, ou la condescendance ou le mépris de supérieur à inférieur; mais la diversité de ces valeurs sociales s'oppose à l'unité du principe sémantique qu'elles exploitent, et qui est le démarquage d'un rôle dans la communication. Cette analyse établit donc un lien direct, et non arbitraire, entre la classe des éléments linguistiques concernés (les embrayeurs personnels) et la classe des propriétés des référents qui sont en jeu (les rôles dans la communication). C'est ce lien qu'une interprétation métaphorique de la prétendue pluralité du nous et du

---

<sup>22</sup>D'où le fait que l'iloisement est a priori plus respectueux que le vouvoisement comme forme de politesse; cependant une telle hiérarchie est toujours susceptible de réévaluations sociales (cf. le tutoiement par thou en anglais réservé à Dieu depuis la généralisation du vouvoisement ainsi dévalué).

vous n'établirait pas d'emblée.

L'analyse par démarquage de singularité explique directement la dissymétrie que constitue l'existence de formes spéciales pour la référence singulière, en face de l'absence de formes spéciales pour la référence plurielle, dans les première et deuxième personnes. L'inconvénient que peut représenter le trait de singularité, en rendant le marquage personnel distinct, ne risque évidemment pas d'apparaître dans les formes anumériques, quand on réfère à une pluralité. Pour qu'il puisse apparaître dans des formes anumériques ou plurielles, il faudrait qu'au lieu de traits du type "a un référent de telle sorte", elles aient un trait personnel du genre "tout référent de ... est de telle sorte". S'il existait en français, en plus du nous ou du vous, un pronom indiquant de cette manière la propriété de locuteur ou de destinataire, il opérerait un marquage distinct de cette propriété, et serait, en référant à une pluralité, aussi familier à l'égard de chacun des destinataires, ou aussi indiscret de la part de chacun des locuteurs, etc., que le je ou le tu. Le vous anumérique pourrait alors servir de forme spéciale de politesse pour une pluralité de référents tous destinataires, et il devrait suffire, pour justifier son usage, qu'un seul mérite, pris à part, d'être vouvoyé.

Le démarquage de la singularité, dans le nouvoiment comme dans le vouvoiment, n'a pas de conséquence au-delà des formes personnelles elles-mêmes. Dans Vous êtes un salaud, Nous fûmes le premier à décrire cet adjectif, on peut estimer que les prédicats un salaud, le premier, impliquent clairement la singularité de référence du vous et du nous, et qu'ainsi dans le contexte de la phrase, ces pronoms anumériques contribuent finalement à un marquage distinct du locuteur ou du destinataire comme tels. Dans nous-même, vous-même, l'absence de marque de pluriel à même a une valeur dérivée de singularité (le pluriel devant être marqué), de sorte que ces formes composées opèrent globalement un marquage distinct des rôles personnels, et compensent à leur niveau propre l'absence de trait de singularité de leurs pronoms composants. Malgré cela, ces énoncés, ces formes composées, sont corrects, et surtout ils ont exactement la même valeur conventionnelle ou de politesse, ou de distance (quelle que soit cette valeur) que le nouvoiment et le vouvoiment en général. De même identifier par l'attitude et le geste quelqu'un comme seul référent d'un vous, ce n'est pas diminuer la valeur du vouvoiment comme si on l'avait tutoyé. Ainsi, en français, DMS1 et DMS2 visent essentiellement à rendre le marquage personnel indistinct au niveau de la définition des mots (ou morphèmes) concernés; en tant que procédés conventionnels, ils ne visent pas du tout à créer une incertitude réelle sur l'identité d'un locuteur ou d'un destinataire.<sup>23</sup> Cette

---

<sup>23</sup>Cela est exclu du fait même que la propriété personnelle

réduction extrême de leur portée confirme leur parenté avec les procédures de démarquage personnel complet dont j'ai mentionné le caractère local au §1, et leur différence avec les manières de flatterie auxquelles appartiendraient le vouvoiement et peut-être le nouvoiement s'ils étaient des métaphores de pluralité.

Contrairement à l'idée d'une métaphore d'importance dans la pluralisation, le principe sémantique que je suppose à l'oeuvre dans le nouvoiement et le vouvoiement peut se reconnaître ailleurs que dans ces formes; on peut rapprocher celles-ci de procédés assez voisins, mais moins conventionnels et dont la justification est parfois presque consciente. Par exemple, en écrivant un texte scientifique, beaucoup d'auteurs, qui répugneraient à pratiquer le nouvoiement comme trop conventionnel et académique à leur goût, éprouvent une gêne sensible à employer la première personne du singulier dans des cas où elle vient pourtant tout naturellement à la plume, s'impose presque (il est alors clair que le nouvoiement, quand ils s'y résignent, n'est pas recherché pour une vertu positive, mais qu'il s'agit simplement, négativement, d'éviter le je). Cette gêne s'affaiblit ou disparaît dans un texte cosigné de plusieurs auteurs, comme si le nous valant deux ou trois moi était moins haïssable qu'un seul;<sup>24</sup> ou encore quand un auteur unique doit référer par nous à la fois à lui et à d'autres référents ni locuteurs, ni destinataires, même si sa singularité d'auteur est clairement établie par ailleurs. Ainsi nous éprouvons dans l'expérience de l'écriture une gêne analogue à celle du tutoiement en cela qu'elle sélectionne négativement une classe parallèle de formes linguistiques: celles qui effectuent un marquage distinct d'une des deux propriétés personnelles (locuteur ou destinataire). Or que fait-on quand on fuit ce je qui gêne? Ou bien tout simplement on supprime la référence elle-même, par exemple en transposant une phrase du genre J'ai démontré plus haut ... en quelque chose comme Il a été démontré plus haut ..., La démonstration a été faite plus haut ..., etc., toutes tactiques négatives d'évitement qui confirment l'origine négative du problème, gêne et non pas besoin. Ou bien, si on craint le nouvoiement, on affaiblit, à

---

*mentionnée dans le trait embrayeur est présupposée, et non prédiquée, puisqu'elle ne fournit qu'un repère référentiel. Dans le texte mentionné en note 6, Vuillaume (p. 15) cite l'expression Wir, Wilhelm, Kaiser ... comme exemple de nouvoiement avec apposition au singulier; elle illustre bien le caractère local de l'indétermination obtenue par DMS.*

<sup>24</sup>*Ainsi Damourette & Pichon, qui se nomment sans gêne nous, désignent pudiquement comme l'un d'entre nous chacun d'entre eux (qu'ils ne pourraient guère, il est vrai, aisément désigner par je ou moi).*

défaut de la supprimer, la référence en allusion vague dans une forme du genre On a démontré plus haut ... . Ou bien on se désigne comme l'auteur de ces lignes, le rédacteur, etc.; cette procédure, quand elle est possible, montre que ce qu'on évite, ce n'est pas de reconnaître explicitement le rôle de locuteur, mais de repérer celui qui le tient par rapport à l'être social qu'on est en dehors du texte.<sup>25</sup> Ou bien encore, parmi d'autres ressources possibles, on mêle le lecteur à l'affaire même sans nécessité objective, on l'enrôle et ainsi accompagné on se désigne sans gêne par nous (si on joue ce jeu, il faut le jouer jusqu'au bout; par exemple, comme le lecteur n'a rien démontré, J'ai démontré deviendra Nous avons vu, car il y a vraiment référence à un comparse, fiction et non simple changement de pronom). Alors une ruse rhétorique joue exactement le même rôle qu'une astuce grammaticale par sa fonction négative. Mais elles ne sont pas équivalentes sur tous les plans: vouvoyer n'est pas faire semblant de croire que le destinataire n'est pas seul référent du vous, puisque sinon, tirant les conséquences d'une telle simulation, il faudrait par exemple ne jamais écrire vous-même sans s; c'est simplement faire exception par omission à une règle de marquage numérique de manière à profiter des mêmes avantages qu'une rhétorique habile fournirait; cette exception est grammaticalement "réglée": DMS2 appartient nettement à la grammaire du français; le fait d'enrôler par ruse un lecteur dans le nous, non. On peut penser que le nouvoisement, c'est-à-dire l'introduction dans la grammaire du français de DMS1, est une tentative toujours émergente, endémique, d'introduire la même procédure pour éviter la gêne du je; le fait qu'il paraisse souvent gênant peut, entre autres choses, signifier que cette grammaticalisation n'entre pas complètement dans l'usage ordinaire, et n'est jamais chose acquise; sinon il résoudrait la (ou les) gêne du je tout aussi mécaniquement et banalement que vous, celle (ou celles) du tu.

---

<sup>25</sup>C'est ce qui paraît bien dans un texte, par exemple, philosophique, où l'auteur se nouvoise constamment sauf quand il se cite simplement comme exemple quelconque d'humanité (Si je mets ma main dans le feu, ça me brûle, etc.). Comparable à ce cas est l'usage marseillais du tu à l'adresse d'un destinataire qu'on vouvoie, quand l'identité du référent de tu est en fait quelconque parce qu'il est pris pour type dans un énoncé d'expérience générale. Il n'y a pas lieu de voir, dans ces je et tu, référence grammaticale à une pluralité, ou à autre chose qu'un locuteur ou destinataire. C'est à un autre plan qu'apparaît la valeur générique; de même quand je montre clairement du doigt une cigarette en disant C'est la SEITA qui fabrique ça, ça réfère véritablement à cette unique cigarette, tout comme mon geste, et c'est à un autre niveau sémantique extérieur à la phrase que l'objet désigné apparaît comme représentatif de sa classe.

Dans ces dernières remarques, ce qui confirme la supériorité d'une analyse par affaiblissement du marquage personnel sur l'analyse par addition d'une métaphore numérique,<sup>26</sup> c'est notamment la diversité (illimitée peut-être) des manières dont on évite le je (et, on pourrait le montrer, le tu) et le fait que figure parmi ces manières la pure et simple suppression de toute référence. Nounoiement et vouvoiement sont parfaitement justifiés comme procédures d'évitement d'un marquage qui gêne; le pluriel métaphorique, qu'on réussisse à lui trouver une valeur de majesté, de modestie ou de puissance, apparaîtrait souvent comme superflu.

Il y a peut-être une série d'emplois où une espèce de nounoiement est banale et familière même en français oral; c'est dans les impératifs du type Il était, disons, économe, qui ne contrastent pas avec une forme singulière correspondante faute qu'elle existe. Ainsi il se pourrait, ou bien que DMS1 vaille pour ces exemples, ou bien, plus simplement, que MS1 y soit automatiquement "facultative" en l'absence d'un singulier disponible.

#### 6. Remarque sur l'anumérisme de nous et vous.

On peut objecter aux définitions anumériques de (13) que l'orthographe et les liaisons de vous êtes, nous avons, soyez-en, allons-y, etc., par la lettre s ou le son /z/, semblent expressément indiquer un trait de pluralité. A cette objection morphologique, je répondrai d'abord que la relation supposée entre la valeur "pluriel" et ces /z/, s'ils sont des morphèmes, n'est pas absolument incompatible avec les définitions proposées; plus précisément, elle est incompatible avec la valeur primaire, anumérique, de ces définitions, considérée isolément; mais elle est compatible avec les valeurs plurielles qui en dérivent moyennant le marquage MS, et qui sont tout compte fait les plus banales dans l'usage. D'ailleurs même dans le nounoiement et le vouvoiement, s'il n'y a pas référence plurielle effective, c'est bien par l'éventualité d'une telle pluralité qu'on explique le fonctionnement du démarquage. Ainsi non seulement un indice de pluralité serait-il

---

<sup>26</sup>Vuillaume (cf. note 6) me paraît ne pas renoncer entièrement à l'analyse métaphorique dont ses définitions le dispensent lorsqu'il écrit:

*Il semble que l'emploi d'un pronom qui n'implique pas formellement la notion d'individualité nettement circonscrite pour désigner une personne singulière prenne valeur de "majesté" ou de "politesse" (cf. Wir et Sie): on grandit une personne en la désignant par un signe qui ne l'enferme pas dans les strictes limites d'un individu. (je souligne)*

approprié pour les valeurs de ces pronoms communément dérivées par MS; mais encore, dans leurs emplois singuliers, il ne serait que partiellement inadéquat. Or cette sorte d'incompatibilité nuancée (ou de compatibilité partielle) se reflète mieux dans la morphologie linguistique si, au lieu de considérer seulement le français, on considère (ou suppose) l'ensemble des langues qui pourraient contenir des pronoms de définitions analogues. Dans un grand nombre de ces langues, comme dans l'anglais avec we (opposé au singulier I, et pouvant nounoyer) ou you (autrefois opposé à un singulier thou), il n'y a aucune trace de morphème de pluriel; on cite plutôt comme des curiosités les langues où les pronoms correspondants présentent un morphème indubitablement caractéristique du pluriel. Alors ce qui paraît une objection au seul examen de la langue française pourrait paraître au contraire un élément de confirmation au regard d'un plus grand nombre de langues: dans des langues où la présence d'un trait sémantique de pluralité est presque toujours distinctement attestée par un morphème de "pluriel", le fait que la majorité des embrayeurs personnels de première et deuxième personnes qui ne sont pas singuliers ne portent pas de marque de pluriel s'explique bien dans une analyse qui n'accorde à cette marque qu'une pertinence réduite par rapport à ces pronoms. Peut-être aussi faut-il tenir compte de ce que ces langues disposent rarement d'un morphème de singulier applicable à la première ou deuxième personne singulière des pronoms, en sorte que le besoin de faire contraster par un morphème de droit commun la singularité de ces pronoms avec l'anumérisme de ceux qui leur correspondent ne peut s'exprimer (à supposer qu'il existe) qu'inexactement par l'usage du morphème de pluriel.

Mais de toute manière le phonème /z/ et le trait de pluralité ne sont pas en correspondance systématique en français. Dans partent-ils, je leur écris, la liaison ou l'enchaînement en /t/ ou /r/ n'empêchent pas qu'il y ait des formes plurielles. Inversement, il y a liaison en /z/ sans aucune pluralité dans dans un coin, donnes-en, je suis ici. On sait qu'à diverses époques la langue française a tendu à maintenir, établir ou rétablir des phonèmes de liaison, notamment /z/ ou /t/, alors que leur valeur sémantique habituelle (dans tel ou tel contexte) n'était pas toujours justifiée; ainsi pour parle-t-il, donne-moi-z en (familier). Dans ces conditions la justification de /z/ de liaison dans certaines formes anumériques peut paraître largement assez justifiée par le contraste des formes anumériques et des formes singulières, et les effets dérivés du marquage de singularité.

Ce que je suggère est donc une interprétation laxiste du type suivant: dans les formes personnelles anumériques en français, il n'y a pas des morphèmes de pluriel indiquant un trait de pluralité, mais seulement des soupons de morphèmes de pluriel s'accordant avec des impressions de pluralité sémantique. Est-ce là un

phénomène unique? Il me semble, pour rester dans le domaine du numérisme, assez comparable au suivant: un bon nombre de Français possèdent pour le pluriel du mot oeuf /œf/, en plus de la forme de bon usage /ø/, la forme non marquée /œf/. Or certains assurent pouvoir prononcer /œf/ dans quatre oeufs, cinq oeufs, huit oeufs, vingt oeufs, mais ne pouvoir prononcer que /ø/ (forme marquée) dans deux oeufs, trois oeufs, six oeufs, dix oeufs, onze oeufs, seize oeufs. Cette contrainte semble pouvoir se résumer ainsi: la forme numériquement marquée (comme plurielle) /ø/ reste obligatoire quand le nom est précédé par un nombre cardinal s'enchaînant à lui par la consonne /z/. Dans les cas de deux, trois, six et dix, ce /z/ est une consonne de liaison, qu'on pourrait croire analysable comme un morphème de pluriel; mais à supposer cette analyse correcte, elle ne saurait s'étendre à onze ou seize (ni aux nombres intermédiaires); car dans ces nombres le /z/ n'est pas un phonème de liaison, et par suite ne peut pas s'analyser comme un marqueur de pluriel; non seulement il se prononce devant mot disjonctif comme dans onze rats /ɔ̃zra/, mais encore il peut être suivi d'un son vocalique dans onze haies /ɔ̃zæ/. Ce qui maintient la forme plurielle /ø/ après ces nombres, c'est donc non pas un morphème de pluriel, mais quelque chose qui ressemble à un morphème de pluriel. L'analogie avec le problème étudié ici ne se borne pas à ce point. Les noms de nombre en jeu ont-ils un trait de pluralité? On le présupposerait volontiers, puisque par exemple, où il y a deux, trois ou douze oeufs, il y a plusieurs oeufs, c'est-à-dire pluralité; mais cette relation n'est qu'une implication, elle n'entraîne pas que la propriété impliquée soit signifiée, pas plus que la conjonction et et la valeur des noms propres dans Pierre et Marie n'entraîne, par son implication de pluralité, qu'il y ait un trait sémantique de pluralité dans ce syntagme. Ainsi un nombre comme douze implique "plusieurs" en effet, mais un trait de pluralité y serait purement redondant; si de plus l'implication de pluralité comportait automatiquement l'existence de ce trait inutile (signifiant "plus de deux"), il faudrait au même titre considérer que douze, impliquant quantité supérieure à onze (ou dix, etc.), comporte un trait de "plus-de-onzéité"; conséquence absurde qui discrédite son principe. Ainsi dans des nombres comme dix (en liaison) ou onze le phonème de liaison et ce quelque chose qui ressemble à un morphème de pluriel ne marquent qu'une implication de pluralité, qui ressemble à un trait de pluralité. La possibilité d'un tel phénomène supporte la plausibilité de l'interprétation laxiste que je propose des /z/ de première ou deuxième personne anumérique.

#### 7. Synchronie ou seulement diachronie?

On pourrait accepter l'analyse que je propose ici du nouvoisement et du vouvoisement comme explication historique de leur apparition, tout en maintenant que la convention s'est séparée de sa



cause une fois qu'elle a été bien établie, et qu'il n'y a plus aujourd'hui un démarquage de singularité, mais bien deux séries homonymes de pronoms: nous et vous ordinaires, pluriels, et nous et vous conventionnels, singuliers ou anumériques. Ainsi on expliquerait la naissance de ces conventions, mais non pas comment elles ont duré. Cette hypothèse restrictive, qui pourrait paraître plus timide que l'hypothèse synchronique, est en réalité plus hardie qu'elle. En effet si on suppose qu'un nous et un vous anumériques ont existé avant ou juste avant l'apparition du nounoïement et du vouvoïement qui exploitèrent cette existence, alors à plus forte raison on est fondé à supposer l'existence de ces formes anumériques une fois qu'elles ont été attestées dans des emplois singuliers; sinon, on admettrait l'existence des formes anumériques dans un temps où elles étaient inutiles et non attestées (ne servant qu'à des références plurielles), et on l'excluerait dans le temps (excepté son début) où elles sont utiles et attestées. Et si on suppose que les vous et nous anumériques ont existé non pas (un peu) avant, mais juste au moment où on a créé le nounoïement et le vouvoïement, c'est qu'on considère que le besoin a créé l'instrument; mais ce besoin, qui est le besoin d'éviter un marquage distinct des rôles personnels, n'a pas coexisté strictement à l'apparition de ces formes: il est permanent, et se manifeste dans toute la variété permanente des procédures de démarquage personnel qui comprennent toutes les formes d'iloïement; il serait paradoxal de croire qu'après avoir suscité l'existence des formes anumériques comme propres à le satisfaire, il n'a pas soutenu la continuation de leur existence à partir du moment où elles servaient à le satisfaire. Enfin, si l'analyse proposée ici ne s'appliquait qu'au moment historique de l'apparition du nounoïement et du vouvoïement (en supposant qu'un tel moment existe), il resterait à préciser si dans le français actuel les nous et vous de nounoïement et de vouvoïement ont un trait de singularité, ou s'ils sont simplement anumériques. La présence d'un trait de singularité y serait inutile et redondante; mais l'hypothèse la plus simple, qu'ils soient anumériques, postulerait précisément l'existence de définitions pareilles à celle que je cherche à justifier, et qu'il est encore plus simple d'admettre pour tous les emplois de ces pronoms.

En fait l'idée que le vouvoïement, un jour, naquit devant les pieds d'un empereur romain qu'on voyait double, ou que le nounoïement a brutalement surgi un jour de fête dans le discours d'un sous-préfet, n'a pas de fondement historique. Elle fait partie de ces histoires qu'on vous somme de réfuter, mais que personne n'a prouvées. Les utilisations systématiques et banalisées de ces procédures ont une histoire, mais leur possibilité d'émergence est endémique, ne se réduit pas à une seule anecdote. Déjà Horace, Virgile, Cicéron, Ennius, c'est connu, se nounoient en latin (Marrouzeau [1935:211], Meillet & Vendryès [1963:531], etc.). Le

vouvoient s'aperçoit chez Ovide (Trist. II, vers 65, cité par Marouzeau, même page), chez Virgile; voici en quels termes, chez ce dernier poète, Littré (article "vous", remarque 3) le signale-- ou refuse de le signaler (je souligne):

Il y avait déjà tendance chez les latins à dire vos à une seule personne, quand avec cette personne on pouvait joindre par la pensée celles qui l'accompagnaient: Vos, o Calliope, precor, adspirate canenti.

Ainsi quand il écrit "Vous, ô Calliope, je (vous en) prie, inspirez mon chant", Virgile (Aen. IX, vers 525), qui marque clairement par un vocatif à quelle déesse singulière il s'adresse, confondrait singulier et pluriel parce qu'il penserait à d'autres; voilà à quel genre d'analyses conduit l'idée que le vouvoient est vraiment une métaphore trop saugrenue pour être partout endémique. La très classique grammaire de Renou (1963:§63) spécifie que "le pluriel de majesté ... est fréquent en sanskrit". On connaît en dehors des langues indo-européennes, des formes semblables, dont rien n'indique qu'il faille les rabattre, par un savant réseau d'influences, à un lapsus d'Eve ou d'Adam.

En arabe classique, dans la poésie érotique, l'amant poète peut vouvoyer la femme aimée;<sup>27</sup> en ce cas habituellement, le pronom personnel de vouvoient est au masculin (cf. Blachère [1939-1941:95, note 1). En grec classique, le nouvoient masculin est bien attesté chez les auteurs tragiques pour un personnage féminin

---

<sup>27</sup>Jespersen (1971:267) cite l'allemand Was wünschen der herr General? ('Que voulez-vous, mon général?'; littéralement: 'Que veut [veulent ?] le général?') comme exemple d'iloient au pluriel (en fait, anumérique). Vuillaume qui m'a fait remarquer ce phénomène m'a même fourni des exemples de démarquage de singularité dans un verbe dont le sujet ne réfère ni à un locuteur ni à un destinataire (ainsi on peut demander Haben Prinzessin Romula gut geschlafen? ('La Princesse Romula a-t-elle bien dormi?') à quelqu'un d'autre qu'à la princesse, dans certains usages; haben (anumérique et semblable à l'infinitif) contraste avec le singulier hat. Le démarquage de singularité (ou pluriel ?) est ainsi attesté en urdu, en tagalog, en russe (avant la révolution) dans des constructions où il n'est évidemment pas un procédé indirect d'affaiblissement du marquage personnel (du rôle de locuteur ou de destinataire). On peut supposer que son effet pertinent est alors simplement de produire (dans la forme concernée) une indétermination référentielle (comparer, en français, le rôle parfois respectueux d'évocations allusives par on, indéfini anumérique); cette fonction n'est qu'une généralisation de celle qu'on a reconnue dans cette étude pour le français.

*à l'égard de la p. 123, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de "vous" à l'égard de la p. 123 et 124, mais que l'on a l'impression de le voir à la p. 123.*

(Meillet & Vendryès [1963:531, §792]). Si on tient compte de ce que le masculin, à l'intérieur éventuellement du genre animé, est le genre non-marqué par rapport au féminin, celui-ci étant le genre marqué (comme l'indiquent les règles selon lesquelles le masculin "l'emporte sur le féminin"), on voit que le masculin, ou plutôt l'absence de marque de féminin dans ces nouvoiements et vouvoiements, renforce l'indistinction ou l'indétermination opérée par l'absence de marque de singularité. Naturellement le linguiste-psychologue de service dispose toujours d'une analyse suivant laquelle la femme, non contente de se "grandir" ainsi par le nombre, se grandit aussi par le sexe!

## REFERENCES

- Anonyme. 1701. Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens. Paris: Elie Josset.
- Benveniste, E. 1966. Problèmes de linguistique générale, t. 1. Paris: Gallimard.
- Blachère, R. 1939-1941. "La poésie érotique au siècle des Omayyades de Damas." Dans Annales de l'Institut d'Etudes Orientales. Alger.
- Bloomfield, L. 1946. "Algonquian." Dans Harry Hoijer et al (éd.), Linguistic Structures of Native America (Viking Fund Publications in Anthropology, 6), 85-129. Etats-Unis.
- \_\_\_\_\_. 1962. The Menomini Language. New Haven, Conn.: Yale University Press.
- Brown, R., & A. Gilman. 1970. "The Pronouns of Power and Solidarity." Dans R. Brown (éd.), Psycholinguistics. New York: Free Press.
- Brunot, F. 1913. Histoire de la langue française. Paris: Colin.
- Damourette, J., & E. Pichon. 1927-1940. Des mots à la pensée: Essai de grammaire de la langue française. Paris: d'Artrey.
- Gougenheim, G. 1970. Etudes de grammaire et de vocabulaire français. Paris: Editions Picard.
- Grevisse, M. 1975. Le Bon Usage. 10ème éd. Gembloux: Duculot.
- Guillaume, G. 1973. Leçons de linguistique de Gustave Guillaume: 1948-1949: Grammaire particulière du français et grammaire générale. Ed. R. Valin. Paris: Klincksieck.

- Jakobson, R. 1963. Essais de linguistique générale. Trad. N. Ruwet. Paris: Editions de Minuit.
- Jespersen, O. 1923. Language, Its Nature, Development, and Origin. New York: Norton & Co.
- \_\_\_\_\_. 1971. La philosophie de la grammaire. Trad. A. M. Léonard. Paris: Editions de Minuit.
- Landais, N. 1839. Grammaire générale ou résumé de toutes les grammaires françaises. 2ème éd. Paris: Didier.
- Le Franc de Pompignan, J. J. 1751. Poésies sacrées. Paris: Chaubert.
- Littré, E. 1873. Dictionnaire de la langue française. Paris: Hachette.
- Marouzeau, J. 1935. Traité de stylistique appliquée au latin. Paris: Les Belles Lettres.
- Meigret, L. 1550. Le tretté de la grammaire françoëze. Paris: C. Wechel. Republié en 1972 par Slatkine Reprints, Genève.
- Meillet, A., & J. Vendryès. 1963. Traité de grammaire comparée des langues classiques. Paris: Champion.
- Pagnol, M. 1946. Marius. Paris: Fasquelle.
- Postal, P. 1970. "On So-called Pronouns in English." Dans R. Jacobs et P. Rosenbaum (éd.), Readings in English Transformational Grammar. Waltham, Mass.: Ginn.
- Renou, L. 1963. Grammaire sanskrite élémentaire. Paris. → cité p. 156
- Veneroni. 1787. Le maître italien ou la grammaire française et italienne. Paris: Bruyset Frères.
- Zwicky, A. 1977. "Hierarchies of Person." Dans Papers from the Thirteenth Regional Meeting, 714-733. Chicago: Chicago Linguistic Society.